

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 19^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 27 Avril 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ROLAND NUNGESSER

I. — Questions au Gouvernement (p. 2212).

DÉLIVRANCE DE CERTAINS DIPLÔMES UNIVERSITAIRES (p. 2212).

M. Vacant, Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités.

ATTENTATS COMMIS A LA BOURSE DU TRAVAIL DE GRENOBLE (p. 2212).

MM. Dubedout, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 (p. 2212).

MM. Gilbert Faure, Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

SITUATION DE L'EMPLOI AU GROUPE SAVIEM (p. 2213).

MM. Mexandeau, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

SITUATION DE L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE (p. 2213).

MM. Alain Bonnet, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

ATTENTATS DE GRENOBLE (p. 2213).

MM. Maisonnat, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

CONSÉQUENCES DU PLAN DE RESTRUCTURATION DU GROUPE LA CHAPELLE-DARBLAY (p. 2213).

MM. Combrisson, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

AMÉNAGEMENT DE CARRIÈRE DES CONDUCTEURS DE TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (p. 2214).

MM. Ruffe, Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

GRÈVE DES ÉBOUEURS PARISIENS (p. 2214).

MM. Dalbéra, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

SITUATION DE L'ÉLEVAGE HIPPIQUE (p. 2215).

MM. d'Aillières, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

LIMITATION DES IMPORTATIONS (p. 2215).

MM. Brochard, Rossi, ministre du commerce extérieur.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX (p. 2216).

MM. Chaban-Delmas, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

IMPORTATIONS D'ARMES DE CHASSE (p. 2217).

MM. Neuwirth, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

TRANSFERT DE L'UNIVERSITÉ DE VINCENNES (p. 2217).

M. Gabriel, Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités.

2. — Réunion de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (p. 2218).

Suspension et reprise de la séance (p. 2218).

3. — Programme du Gouvernement. — Suite du débat sur la communication du Gouvernement (p. 2218).

MM. Chinaud,

Crépeau,

Debré,

Baillet,

Dubedout,

Soustelle,

Gau,

Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des

finances.

Renvoi de la suite du débat.

4. — Ordre du jour (p. 2234).

PRESIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

DÉLIVRANCE DE CERTAINS DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

M. le président. La parole est à M. Vacant.

M. Edmond Vacant. Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Suite à l'avis favorable des administrateurs provisoires de Clermont I et II, ainsi que de celui du doyen de la faculté de médecine, la délivrance du D. E. U. G. de sciences et techniques des activités physiques et sportives ne devrait plus poser de problèmes à l'U. E. R. d'éducation physique et sportive de Clermont-Ferrand. J'ose espérer, par conséquent, obtenir votre accord, madame le secrétaire d'Etat.

Je tiens également à appeler votre attention sur le problème de la licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Pouvez-vous me préciser à quel moment les universités comprenant une U. E. R. d'éducation physique seront habilitées à délivrer cette licence? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, ainsi que je vous l'ai précisé dans une correspondance récente, j'attendais, comme il se doit, pour prendre une décision, l'accord des deux administrateurs provisoires des universités clermontoises et l'avis du doyen de la faculté de médecine.

Je vais maintenant pouvoir donner suite à votre demande puisque j'ai reçu un avis favorable.

Seize unités d'enseignement et de recherche d'éducation physique et sportive, rassemblant près de 3500 étudiants, ont actuellement demandé à délivrer la licence.

La date limite des dépôts de demandes d'habilitation était fixée au 1^{er} avril 1977. Comme pour les autres formations de second cycle, les dossiers d'habilitation sont actuellement instruits par le groupe national d'études techniques compétent. Ce groupe présentera un rapport que je soumettrai à l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche avant de prendre la décision d'habilitation que je publierai dans les meilleurs délais. (*Applaudissements sur quelques bancs des républicains indépendants.*)

ATTENTAT COMMIS A LA BOURSE DU TRAVAIL DE GRENOBLE

M. le président. La parole est à M. Dubedout.

M. Hubert Dubedout. Monsieur le Premier ministre, dans la nuit de vendredi à samedi, la Bourse du travail de Grenoble dont la construction venait d'être achevée, a subi de très graves dégâts à la suite d'un attentat à la bombe.

L'ensemble de la population grenobloise a été très impressionnée par cet événement qui survenait quelques semaines seulement après l'organisation d'un attentat maladroit contre les locaux de l'U. N. E. F. par des jeunes gens appartenant à la fédération nationale des étudiants de France. Au cours de cette expédition, l'un des participants a même trouvé la mort. Pourtant, rien ne les prédisposait à ce comportement terroriste.

De plus, dans la ville de Pau, le syndicat C. G. T., hébergé dans les locaux municipaux, a subi une agression de ce genre, par une bombe d'un calibre heureusement moindre.

Ces violences stupides témoignent pour le moins d'un dérèglement des esprits à l'approche d'une échéance électorale que d'aucuns cherchent à dramatiser. Par conséquent nous devons tous nous efforcer de ramener le calme dans les esprits.

Monsieur le Premier ministre, pourriez-vous vous associer à cette action et, à cette fin, intervenir auprès des responsables politiques de la majorité? (*Vives interruptions sur les bancs de la majorité. — Bruit.*)

M. André Fanton. C'est scandaleux!

M. le président. Un peu de silence, s'il vous plaît. Ne répondez pas à la place du ministre!

M. Hubert Dubedout. De toute façon, je poserais ma question: j'ai tout le temps!

Premièrement, accepterez-vous d'intervenir auprès des responsables politiques de la majorité, qui jettent trop facilement de l'huile sur le feu en présentant comme un drame national une alternance au pouvoir normale dans une démocratie? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition. — Protestations sur les bancs de la majorité.*)

Deuxièmement, monsieur le Premier ministre, accepterez-vous que le Gouvernement prenne en charge la remise en état des locaux de la Bourse du travail de Grenoble (*Protestations sur les bancs de la majorité*) par exemple en remboursant les trois millions de francs payés par la commune à l'Etat au titre de la T. V. A.? (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Monsieur Dubedout, l'émotion qui s'est emparée des milieux grenoblois est partagée par le Gouvernement et aussi, j'en suis certain, par l'ensemble de la majorité. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Maurice Plantier. Très bien!

M. le ministre de l'intérieur. Vous avez évoqué des violences stupides — la portée de ce qualificatif est d'ailleurs faible — que le Gouvernement tient pour criminelles.

L'enquête judiciaire est en cours et j'ai donné des instructions pour que les coupables de ces agissements intolérables soient retrouvés dans les plus brefs délais.

Des mesures de protection ont été prises localement et soyez certains que toute violence, quelle que soit son origine, se heurtera à la détermination du Gouvernement et singulièrement à celle du ministre de l'intérieur. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Plusieurs voix sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. Vous n'avez pas répondu à la deuxième question.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

M. le président. La parole est à M. Gilbert Faure.

M. Gilbert Faure. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Comme je l'affirme dans l'exposé des motifs de la proposition de loi n° 1668 que j'ai déposé au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, le 8 mai, bien plus qu'une victoire militaire, célèbre avant tout le triomphe du droit et de la liberté sur l'oppression.

Pour tous les combattants, avec ou sans uniforme, de la guerre de 1939-1945 et pour tous les rescapés des camps de la mort, il est la consécration éclatante de leur lutte contre la dictature.

C'est pourquoi, en hommage aux générations qui ont souffert pendant ces nombreuses années et en exemple pour les jeunes qui ne doivent pas ignorer le prix de leur liberté, il est indispensable que le 8 mai soit un jour de fête nationale.

Aussi, monsieur le Premier ministre, pourquoi le Gouvernement continue-t-il à refuser d'organiser à cette occasion des cérémonies officielles afin de rappeler la signification de cette journée? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

M. André Bord, secrétaire d'Etat. Ma réponse à M. Gilbert Faure sera d'autant plus brève que voici quinze jours, à peine, M. le ministre de l'intérieur a bien voulu répondre, en mon absence, à une question portant sur le même objet.

Comme cela a été rappelé, l'organisation de la commémoration du 8 mai revient aux collectivités locales et aux associations patriotiques qui, en 1977 comme en 1976, recevront le concours des pouvoirs publics.

M. André Labarrère. C'est une hypocrisie!

M. André Bord, secrétaire d'Etat. Je pense, monsieur Gilbert Faure, que dans un pays de liberté, la conscience d'un peuple n'a pas besoin de directives gouvernementales. En l'occurrence,

la spontanéité des manifestations, le dynamisme des associations et la participation populaire permettront d'exprimer naturellement la ferveur des Français et leur attachement à ce souvenir.

Ainsi, en de nombreuses occasions dont je peux porter témoignage — il y a quarante-huit heures encore — la nation honore ceux qui ont combattu et qui ont fait le sacrifice de leur vie. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Gilbert Faure. C'est une dérobade: les anciens combattants jugeront !

SITUATION DE L'EMPLOI AU GROUPE SAVIEM

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Nous aurions souhaité, en réponse à la question de M. Dubedout, que le Gouvernement partage non seulement l'émotion, mais aussi la facture. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La direction de l'usine Saviem de Caen-Blainville vient de décider de fermer à nouveau l'établissement pendant cinq jours au mois de mai. Ces fermetures, à raison d'une semaine par mois, se répètent désormais depuis 1976 et entraînent une diminution sensible du revenu des travailleurs et de leurs familles. Que compte faire le Gouvernement pour remédier à ces douloureuses conséquences ?

Selon la direction de la Saviem, ces jours chômés sont dus au niveau relativement bas du carnet de commandes. Or, la semaine dernière, monsieur le Premier ministre, vous avez indiqué, parmi les solutions de remplacement des emplois supprimés dans la sidérurgie lorraine, l'extension à 3 000 du nombre d'emplois de l'usine Saviem récemment implantée à Batilly.

Compte tenu de la réserve et de la surprise initiale dont les responsables de l'industrie automobile ont fait preuve à l'énoncé de vos promesses, compte tenu de la situation dégradée de l'emploi dans l'une des grandes usines du groupe Saviem, pouvez-vous nous assurer qu'il n'y a eu aucune improvisation dans l'étude de ce dossier et que vous serez en mesure d'assurer à la fois la création effective de 3 000 emplois à l'usine Saviem en Lorraine et le rétablissement du plein emploi et de l'embauche à l'usine Saviem de Caen-Blainville ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Monsieur Mexandeau, je vous répondrai que c'est précisément parce que le Gouvernement n'a pas fait preuve d'improvisation qu'il a favorisé la restructuration de l'industrie du poids lourd.

Il faut savoir qu'au cours des dernières années, l'industrie française était très dispersée par rapport à des géants étrangers et que, dans ces conditions, elle éprouvait de nombreuses difficultés à conquérir des marchés dans différents pays. Le Gouvernement a donc favorisé une restructuration qui portera ses fruits dans les prochains mois et dans les prochaines années.

Il est exact, et nous pouvons confirmer les déclarations de M. le Premier ministre, que le développement de l'industrie des poids lourds se fera en Lorraine. Malheureusement, en 1976, il s'est produit une chute de la demande de poids lourds dans l'ensemble des pays occidentaux, en France comme chez nos partenaires. Mais nous sommes actuellement armés pour faire face à cette concurrence. En l'occurrence, les prévisions gouvernementales ont été faites suffisamment à l'avance.

SITUATION DE L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Deux usines de chaussures situées en Dordogne, à Nontron et à Bussierolles, et qui emploient 260 ouvriers, sont en liquidation judiciaire. Je vous ai remis une note à ce sujet la semaine dernière, monsieur le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Que compte faire le Gouvernement pour sauver des emplois dans ce secteur d'activité particulièrement menacé ?

M. Jean Bonhomme. Nationaliser ! (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, ce secteur a connu, l'année dernière, de fortes importations.

A partir du 1^{er} juin 1976, une surveillance accrue de l'évolution du marché a été effectuée. Elle a donné des résultats positifs puisque les importations se sont alors stabilisées.

Au début de 1977, la surveillance a été arrêtée; mais une nouvelle dégradation ayant été constatée dans ce domaine, j'ai à nouveau demandé à mes services de remettre en place le dispositif de surveillance.

Pour ce qui est du dossier que vous m'avez remis il y a huit jours, vous comprendrez que l'instruction n'en soit pas terminée; mes services y travaillent actuellement et je serai en mesure dans quelques jours de vous répondre de façon plus positive.

ATTENTATS DE GRENOBLE

M. le président. La parole est à M. Maisonnat.

M. Louis Maisonnat. Monsieur le ministre de l'intérieur, je doute que les 40 000 travailleurs et démocrates qui ont manifesté leur indignation lundi, à Grenoble, se satisfassent de la réponse que vous avez faite tout à l'heure et qui montre que vous manquez singulièrement d'informations.

Quand les locaux de l'U. N. E. F. à Grenoble sont incendiés, quand un important trafic d'armes, dans lequel deux policiers ont été impliqués, est découvert dans cette même ville, trafic dont on peut se demander s'il n'a pas de lien avec l'attentat perpétré contre la Bourse du travail, quand des sièges d'organisations démocratiques sont l'objet, depuis plusieurs mois, d'attaques sans que les coupables soient vraiment recherchés et poursuivis, nous affirmons qu'il s'agit de violences organisées.

Alors que le changement démocratique est à l'ordre du jour, les attentats de Grenoble et d'ailleurs servent une certaine propagande gouvernementale qui tente de semer la peur, pour aujourd'hui et pour demain.

Mes questions appellent des réponses précises :

Quelles sont les mesures, parmi celles que vous évoquiez tout à l'heure, qui ont été effectivement prises pour que tous les auteurs des attentats soient recherchés, poursuivis et mis hors d'état de nuire ?

Quelles dispositions prendrez-vous pour que cessent les plaintes et les protections envers les officines spécialisées dans la provocation ?

Enfin, dernière question que je renouvelle : dans quelles conditions l'Etat assumera la réparation intégrale des dommages subis par la Bourse du travail de Grenoble ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Je récusé les termes de « complicité » et de « protection » qui viennent d'être prononcés. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

Cela dit, il va de soi que si l'on veut qu'elles soient efficaces, les mesures que réclame M. Maisonnat ne doivent pas être révélées publiquement.

Je confirme ce que j'ai dit tout à l'heure à M. Dubedout, à savoir que des directives formelles ont été données aux services compétents de rechercher et de retrouver les auteurs de l'attentat, dans l'espoir qu'ils seront par la suite sévèrement châtiés par la justice. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Gilbert Schwartz. Et le paiement des dégâts ?

M. Guy Ducloné. M. le ministre n'a pas répondu à cette question-là !

CONSÉQUENCES DU PLAN DE RESTRUCTURATION DU GROUPE LA CHAPPELLE-DARBLAY

M. le président. La parole est à M. Combrisson.

M. Roger Combrisson. Monsieur le Premier ministre, la crise s'aggrave dans l'industrie du papier-carton. Dix mille emplois ont été supprimés dans cette profession depuis 1974.

Au cours des dernières semaines, les papeteries Barjon à Moirans ont été liquidées et l'on annonce 130 licenciements, sur 240 emplois, aux papeteries Navarre à Champ-sur-Drac et 52 aux papeteries du Limousin.

Le groupe La Chapelle-Darblay, dont les usines sont situées essentiellement en Seine-Maritime, dans le Dauphiné et dans l'Essonne, annonce un plan de restructuration dont le résultat serait à terme une réduction de moitié du personnel.

Deux cent cinquante licenciements ont été notifiés cette semaine à l'usine de Corbeil-Essonne qui comptait mille salariés au 1^{er} janvier 1976. L'effectif sera ainsi réduit à trois cent cinquante personnes.

Je vous avais déjà demandé d'organiser une table ronde pour examiner l'avenir de cette industrie menacée et vous m'avez renvoyé, monsieur le Premier ministre, au ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat où l'on m'a répondu que ce problème ne ressortissait pas de la responsabilité gouvernementale, le groupe La Chapelle-Darblay n'étant pas sollicité de crédits, mais seulement d'une autorisation de licenciements que ne peut, dit-on, lui être refusée.

Avec mes collègues Roland Leroy, Louis Maisonnat et Marcel Rigout, je réclame à nouveau l'organisation d'une table ronde et je vous demande, dans l'immédiat, de ne pas autoriser les licenciements et de faire ouvrir des négociations entre les employeurs et les syndicats. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Moncry, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, le problème de l'industrie de la pâte à papier et du carton n'a pas échappé à l'attention du Gouvernement. J'ai personnellement demandé à l'un de mes secrétaires d'Etat de l'étudier tout spécialement et je vous rappelle que les orientations retenues visent à protéger l'emploi, à augmenter la compétitivité et à rétablir la balance commerciale de cette industrie.

En ce qui concerne l'entreprise que vous avez évoquée, je demanderai sans tarder à mes services de se saisir de ce dossier et de se mettre éventuellement en rapport avec vous pour en discuter.

Hier soir encore, j'ai rencontré les membres du Conseil économique et social qui viennent de rédiger un excellent rapport sur ce problème effectivement crucial. Leurs conclusions rejoignent les préoccupations du Gouvernement.

C'est grâce à cette concertation que pourront être dégagées les solutions appropriées.

AMÉNAGEMENT DE CARRIÈRE DES CONDUCTEURS DE TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT

M. le président. La parole est à M. Ruffe.

M. Hubert Ruffe. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

Depuis le 18 avril dernier, à l'appel unanime de leurs organisations syndicales, les conducteurs de travaux publics de l'Etat sont en grève administrative sur l'ensemble du territoire. Le mouvement est suivi à la quasi-unanimité.

La raison en est l'injustice et le caractère discriminatoire de l'aménagement de carrière les concernant qui a été appliqué en 1976 par le ministère de l'équipement contre l'avis des organisations syndicales.

Injuste et discriminatoire au sein même du corps des conducteurs T.P.E., cet aménagement l'est également par rapport à l'ensemble du corps des conducteurs de chantier des lignes des P.T.T. qui, lui, a bénéficié d'un nouveau classement indiciaire.

La revendication prioritaire qui est à la base de ce mouvement est donc le classement de l'ensemble du corps des conducteurs de travaux publics de l'Etat au niveau indiciaire des techniciens.

Monsieur le ministre, quelle suite entendez-vous donner aux doléances et aux revendications des conducteurs de travaux publics ? Vous n'ignorez pas que leur rôle et leur travail sont hautement appréciés dans le monde rural par MM. les maires et représentants des collectivités locales. Ces derniers, je tiens à le préciser, ne comprennent pas qu'en dépit du retentissement de la grève au niveau de l'administration communale, ces agents de l'Etat placés sous votre autorité soient victimes d'une telle injustice et d'une telle discrimination. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je n'ignore pas l'importance du corps des conducteurs de travaux publics. Au nombre de 5 500, ces agents effectuent dans les communes rurales et urbaines un travail qui se caractérise par la compétence et le sérieux.

Des discussions très longues se sont déroulées avec la fonction publique, il y a deux ou trois ans, pour donner à ces conducteurs de travaux un débouché de carrière convenable.

Le 1^{er} juillet 1976, le corps a été divisé en deux : il y a, d'une part, les conducteurs dont l'indice terminal est au sommet de la catégorie C et, d'autre part, les conducteurs principaux dont l'indice terminal est assimilé à ceux de la catégorie B.

Depuis, les discussions portent sur les parités avec les corps de conducteurs de travaux relevant d'autres ministères et, conformément aux pratiques administratives habituelles, j'ai créé un groupe de travail, au sein duquel siège l'ensemble des organisations syndicales, pour étudier, en accord avec la fonction publique, de quelle manière on pourrait harmoniser les carrières sans entraîner un déclassement des corps de techniciens qui existent dans les directions départementales de l'équipement.

Or une grève administrative a été déclenchée par certains syndicats le 18 avril. Dans la situation actuelle de notre économie, et compte tenu de la nécessité de développer les travaux publics, j'estime que mieux aurait valu laisser fonctionner le groupe de travail plutôt que de décider une grève administrative.

Quoi qu'il en soit, je suis parfaitement conscient du problème et je ne puis que souhaiter que le groupe de travail parvienne à dégager un certain nombre de solutions que je m'emploierai ensuite à généraliser.

GRÈVE DES ÉBOUEURS PARISIENS

M. le président. La parole est à M. Dalbera.

M. Daniel Dalbera. Ma question intéressant plusieurs ministères, je l'adresse donc à M. le Premier ministre.

Depuis une semaine, les éboueurs parisiens sont en grève.

Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il s'agit là d'une catégorie de travailleurs particulièrement défavorisé et qu'il est urgent d'améliorer leurs conditions de travail et d'augmenter leurs salaires.

A l'inverse, le nouveau maire de Paris ne se contente pas de mépriser ces revendications : il fait appel à l'armée pour faire échouer le mouvement. *(Interruptions sur les bancs de la majorité.)*

M. André-Georges Voisin. Cela n'est-il jamais arrivé ?

M. Daniel Dalbera. Cette réaction autoritaire, et malheureusement classique, appelle deux remarques.

M. Roger Corréze. Voyez M. Defferre à Marseille !

M. Roger Wagner. Et M. Mitterrand l'a fait avant lui !

M. Daniel Dalbera. Occupez-vous de votre pouvoir !

M. le président. Gardez votre sérénité, messieurs !

M. Daniel Dalbera. Je ferai deux remarques... *(Interruptions sur les bancs de la majorité.)*

M. le président. Ce problème ne mérite pas tant de passion.

M. Daniel Dalbera. Je ne m'adresse pas aux députés, je m'adresse au Gouvernement.

Première remarque : le seul point positif du nouveau statut de Paris était l'élection du maire. Force est de constater que, même sur ce point, rien n'est changé. Le maire se comporte exactement comme le préfet d'hier. Je dirai même que M. Chirac est le nouveau préfet de Paris.

Plusieurs députés sur les bancs de la majorité. C'est un élu !

M. Daniel Dalbera. Deuxième remarque : ce qui est non moins scandaleux, c'est que le Gouvernement, comme il l'a toujours fait en pareil cas, continue de s'exécuter et de mettre gracieusement l'armée au service d'une mauvaise cause. *(Exclamations sur les bancs de la majorité.)*

Le rôle de l'armée est de défendre le territoire national et non pas d'intervenir dans les conflits sociaux. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition. — Nouvelles interruptions sur les bancs de la majorité.)*

M. Robert-André Vivien. Vous êtes partisan des poubelles dans la rue !

M. Daniel Dalbera. C'est d'ailleurs à contrecœur que les militaires exécutent cette mission de briseurs de grève *(Protestations sur les bancs de la majorité)* alors qu'eux-mêmes, souhaiteraient voir satisfaites leurs propres revendications qui figurent dans notre statut démocratique du soldat.

M. Benoît Mecquet. Allez voir à Marseille !

M. Daniel Dalbera. Ma question est donc extrêmement simple. Puisque le Gouvernement s'est montré si prompt à intervenir jusqu'à présent, je lui demande quelles mesures il compte prendre, non moins rapidement, pour que cesse cette situation pénible. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. La question imprudente de M. Dalbera (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.* — *Interruptions sur les bancs de l'opposition*) nous apporte un témoignage vivant de la duplicité du parti communiste. (*Mêmes mouvements.*)

D'un côté, il encourage les mouvements de grève et, de l'autre, il voudrait se concilier les utilisateurs. Il n'y parviendra pas ! (*Mêmes mouvements.*)

Les éboueurs de Paris sont des employés municipaux rémunérés par la ville de Paris.

Plusieurs députés de l'opposition. Mal !

M. le ministre de l'intérieur. L'autorité de tutelle n'a pas à intervenir et le parti communiste, qui est tellement attaché aux collectivités locales, comme vient d'en témoigner l'intrusion immédiate des permanents dans les mairies dont il s'est emparé (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.* — *Interruptions sur les bancs des communistes*) comprendra que le ministre de l'intérieur se refuse à s'immiscer dans un conflit qui concerne la ville de Paris. La sollicitude de M. Dalbera pour les utilisateurs trouvera dans l'utilisation de l'armée une satisfaction positive. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.* — *Interruptions sur les bancs de l'opposition.*)

SITUATION DE L'ÉLEVAGE HIPPIQUE

M. le président. La parole est à M. d'Aillières.

M. Michel d'Aillières. J'appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les difficultés que connaissent aujourd'hui, comme hier, les éleveurs de chevaux...

M. André Labarrère. A qui, la faute ?

M. Michel d'Aillières. ... en raison bien sûr d'une conjoncture générale particulière mais aussi de l'institution du loto qui fait une concurrence au pari mutuel, lequel, comme chacun le sait, finance dans une mesure importante les éleveurs et les sociétés de courses. (*Rires sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Les courses concernent dans notre pays non seulement plus de 5 000 éleveurs concentrés pour la plupart dans le sud-ouest, le centre et la Normandie, mais aussi des artisans, des entraîneurs et d'autres travailleurs qui représentent au total plus de 120 000 personnes.

On peut s'étonner que le ministère de l'agriculture n'exerce pas sa tutelle sur le groupement d'intérêt économique représentant cet organisme lié au ministère des finances par une convention qui fait d'ailleurs l'objet d'une contestation juridique.

Sans mettre en cause l'existence de ce jeu nouveau, je demande à M. le ministre de l'agriculture de prendre contact avec son collègue des finances pour que la concurrence entre le loto et le P.M.U. s'exerce de façon normale et non au détriment de l'élevage français. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Je suis conscient, monsieur le député, de l'importance de l'institution des courses pour la promotion de l'élevage et l'amélioration de la race chevaline.

C'est d'ailleurs une des raisons qui ont conduit les gouvernements successifs à limiter exclusivement aux courses de chevaux les jeux fondés sur les activités sportives.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Conscient des problèmes qui se posent aux sociétés de courses et, de ce fait, pour la promotion de la race chevaline, mon prédécesseur avait demandé aux organisations intéressées de présenter des propositions concrètes. Celles-ci seront examinées afin que le prochain comité consultatif des courses en soit saisi avant les vacances.

M. André Labarrère. Ne laissez pas tomber le cheval, monsieur le ministre ; c'est très important !

M. le président. Messieurs, pourquoi parler des chevaux dans le désordre ? (*Rires.*)

M. Jacques Cressard. C'est une vieille culotte de peau qui vient d'interrompre ! (*Nouveaux rires.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Pour ma part, comme vous le souhaitez, monsieur d'Aillières, je suis décidé à m'entretenir de cette question avec le ministre de l'économie et des finances, car l'industrie des courses fait vivre, en effet, plus de 100 000 personnes.

Il nous appartient de surmonter les difficultés actuelles afin que progresse cette activité importante pour le pays. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

LIMITATION DES IMPORTATIONS

M. le président. La parole est à M. Brochard.

M. Albert Brochard. Ma question s'adresse à M. le ministre du commerce extérieur.

Monsieur le ministre, en 1976, le déficit de la balance commerciale de la France semble s'expliquer principalement par la croissance excessive des importations, notamment de biens de consommation, qui mettent en difficulté de nombreuses industries, particulièrement dans les secteurs du textile et du cuir.

C'est une véritable agression que nous subissons de la part de certains pays industrialisés — je devrais dire industrialisés ou non car les pays en voie de développement sont également concernés — où le coût de production est nettement moins élevé que chez nous.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour contenir la montée de ces importations, en particulier de celles qui proviennent des pays à bas salaires, de manière à remédier rapidement aux situations difficiles dans lesquelles se trouvent de nombreuses entreprises françaises ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce extérieur.

M. André Rossi, ministre du commerce extérieur. Effectivement, monsieur le député, la croissance excessive des importations en 1976 est préoccupante. D'ailleurs, avec la sécheresse et la facture pétrolière, elle explique, pour une part importante, le déficit dont vous parlez.

Le problème est dû surtout à la dégradation des échanges de biens de consommation. Mais je tiens à fournir une précision : contrairement à une idée reçue, cette dégradation du textile, à pour origine non pas les pays en voie de développement, mais bien les pays industrialisés. Je rappelle que, dans le secteur des biens de consommation, l'aggravation de 8,5 milliards de francs du déficit est due, pour 7,3 milliards, aux pays industrialisés.

Devant ce grave problème, certains songent déjà à la voie du protectionnisme. M. le Premier ministre a rappelé ici même que la France ne s'engagerait pas dans cette voie. Ce serait contraire, tout à la fois, à la politique engagée depuis vingt ans, contrairement à nos engagements internationaux, contrairement, enfin, à nos intérêts d'exportateurs. Le rétablissement de la compétitivité passe d'abord par la maîtrise de l'inflation intérieure ; elle seule permet, à la fois, de contenir la progression du coût des importations et de maîtriser, de ce fait même, l'évolution du coût de production des produits exportables.

Il faut évidemment ajouter que, dans plusieurs de ces secteurs, des réformes structurelles s'imposent, qui sont actuellement à l'étude, sous l'égide du Premier ministre.

Quant au secteur textile, où la dégradation tient, en grande partie, aux importations en provenance des pays à bas salaires, en dehors des restructurations nécessaires, l'effort doit évidemment porter sur un renouvellement de l'accord multifibres qui nous donne, enfin, des garanties.

Mais je ne puis laisser dire que le Gouvernement est resté passif en attendant l'échéance de ce renouvellement : dans les six derniers mois, utilisant à plein les dispositions de l'accord encore en vigueur, nous avons fait jouer neuf fois la clause de consultation contraignante, obtenu sept autolimitations — nous en discutons actuellement huit autres — et fait jouer quatre fois la clause de sauvegarde, tout récemment encore, à l'égard de l'Espagne.

J'indique, en conclusion, que, pour éviter les détournements de trafic au sein de la Communauté, nous avons donné des consignes très précises aux douanes, en même temps que nous avons obtenu tout récemment de la Communauté une réglementation du contrôle des transformations de textiles effectuées par des industriels des Neuf hors de la Communauté.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

M. le président. La parole est à M. Chaban-Delmas,

M. Jacques Chaban-Delmas. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Vous m'accorderez, mes chers collègues, que je n'ai jamais abusé de la procédure des questions d'actualité !

Ma ville, Bordeaux, est menacée — pardonnez-moi l'expression — d'un mauvais coup. C'est pourquoi, monsieur le ministre de l'intérieur, j'appelle votre attention sur les conséquences que peut avoir la loi du 31 décembre 1966 créant les communautés urbaines lorsque les moyens de ses dispositions sont exploités abusivement.

Cette loi, nous l'avons appliquée scrupuleusement. Par deux fois, en 1967 et en 1971, j'en ai fait respecter et la lettre et l'esprit, d'abord pour adapter la représentation des communes au sein du conseil aux mouvements démographiques constatés par les recensements généraux.

Bien que majoritaire alors, Bordeaux a abandonné volontairement des sièges afin que toutes les communes, même les plus petites, et sans distinction de coloration politique, puissent avoir leurs représentants dans le conseil de la communauté.

Ainsi s'est développé progressivement un véritable esprit communautaire, et l'accord a été, dans les deux cas, ratifié par la quasi-totalité de nos vingt-sept communes, y compris les municipalités de gauche.

Aujourd'hui, celles-ci, du fait des résultats des élections municipales, sont en position de faire jouer la loi en leur faveur et elles veulent revenir sur l'accord ancien. C'est leur droit. Je ne le conteste en rien.

Mais elles veulent en profiter pour littéralement écraser Bordeaux, et elles l'ont écrit. J'ai sous les yeux une note technique — « Note d'analyse de la situation » — diffusée au sein de leur appareil.

Je ne vous en citerai qu'un paragraphe : « L'hétérogénéité de la majorité de gauche de la communauté urbaine de Bordeaux est un inconvénient, mais son existence un moyen puissant. Cette majorité peut tout faire : doter la gauche des soixante-dix postes du conseil. » Pour Bordeaux, la solution retenue n'a pas été « zéro » — quand même pas ! — mais dix-huit sièges sur soixante-dix alors que cette ville représente près de 40 p. 100 de la population totale et fournit, je le signale au passage, 66 p. 100 des recettes.

M. André-Georges Voisin. Voilà ce qu'on appelle la démocratie !

M. Gabriel de Poulpique. C'est comme à Brest !

M. Jacques Chaban-Delmas. Voilà, monsieur le ministre, comment est trahi l'esprit de la loi alors qu'on affirme en appliquer la lettre. Voilà aussi — n'est-il pas vrai ? — une belle réponse aux sages conseils de modération que prodiguait la semaine dernière à Dreux le premier secrétaire du parti socialiste : La France ne vous appartient pas ; la République non plus ; nous en sommes les élus, les gestionnaires ; il s'agit de faire preuve de droiture, d'éviter tout sectarisme, de dépasser les rivalités locales ; le succès de l'union de la gauche marquera la fin de la coupure de la France en deux. *(Rires sur plusieurs bancs de la majorité.)*

Combien j'approuve ces paroles ! Et combien de fois n'en ai-je pas dit autant !

Combien de fois n'ai-je pas agi de cette manière...

M. André Labarrère. Qu'avez-vous fait au conseil régional ?

M. Jacques Chaban-Delmas. ... et pas seulement à Bordeaux, à Bordeaux où, précisément, la France n'était pas coupée en deux ? *(Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. Gilbert Schwartz. L'exemple de M. Chirac à Paris ?

M. Jacques Chaban-Delmas. Mais les élus socialistes de l'agglomération bordelaise semblent ne pas avoir entendu l'appel de Dreux, ce qui est d'autant plus surprenant qu'un pareil mauvais coup ne ressemble pas aux hommes avec lesquels, depuis bientôt dix ans, j'ai administré en pleine harmonie la communauté urbaine de Bordeaux.

Ces hommes n'ont pas changé. Il faut donc qu'ils agissent sous la pression, pour ne pas dire sous la menace. Que chacun y réfléchisse donc ! *(Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. Pierre Mauger. Voilà le danger !

M. Jacques Chaban-Delmas. Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, je le déclare ici solennellement — et vous savez que je n'ai pas l'habitude de prendre les mots les uns pour les autres, ni de hausser le ton inconsidérément — je ne laisserai pas asservir la ville dont j'ai la responsabilité.

M. Hector Rolland. Bravo !

M. Jacques Chaban-Delmas. Etant en état de légitime défense... *(Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

Parfaitement, messieurs les maires ! Interrogez-vous sur ce que vous feriez — de quelque bord que vous soyez — si vous étiez, en tant que maire de Bordeaux, confrontés à une telle situation.

J'emploierai donc tous les moyens en mon pouvoir, monsieur le ministre — et dans l'immédiat les moyens de procédure — pour empêcher cet abus de droit.

Je résume ma question : avez-vous le pouvoir d'empêcher la principale ville d'une communauté urbaine — celle qui lui assure son rayonnement et l'essentiel de ses ressources — d'être réduite à merci par un accord léonin ?

M. André Labarrère. Vous avez voté la loi !

M. Jacques Chaban-Delmas. Si vous n'en avez pas le pouvoir, avez-vous la volonté de proposer la modification de la loi pour en combler les lacunes ? Et quand ? *(Protestations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Ce qui m'importe, c'est la loi !

M. Louis Mexandeau. C'est la vôtre !

M. Gilbert Schwartz. C'est vous qui l'avez votée !

M. Jacques Chaban-Delmas. Ce n'est pas parce qu'une loi comporte des lacunes et que ces lacunes sont utilisées d'une manière abusive que le Parlement n'a pas le droit de la modifier. C'est la démocratie ! *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. André Labarrère. Vous l'avez, la loi ! Et nous...

M. André Fanton. Ce n'est pas parce que M. Labarrère aboie qu'il a raison.

M. André Labarrère. Nous disons...

M. André Fanton. Calmez-vous, monsieur Labarrère. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. — Bruit.)*

M. le président. Même si vous vous sentez visé, monsieur Labarrère, la question s'adresse au Gouvernement. Je vous demande donc de bien vouloir ne pas vous substituer à lui.

La parole est à M. Chaban-Delmas, et à lui seul.

M. Jacques Chaban-Delmas. Je n'ai plus qu'une phrase à prononcer.

M. le président. Prononcez-la, monsieur Chaban-Delmas. Je suis sûr que M. Labarrère ne cherchera plus à vous interrompre.

M. Jacques Chaban-Delmas. Monsieur le ministre de l'intérieur, laissez-vous, plus de trente-cinq ans après son maire, la ville de Bordeaux prendre le maquis ? *(Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Monsieur Chaban-Delmas, j'adhère d'autant plus à l'esprit de la question que vous avez posée que, voilà moins de quinze jours, un syndicat intercommunal à vocation multiple comprenant dix-neuf communes m'ayant élu à sa présidence, j'ai proposé pour occuper les fonctions de vice-président celui qui s'était opposé à moi pour l'accès à la présidence. *(Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

Aux termes de la loi du 31 décembre 1966 sur les communautés urbaines, la répartition des sièges entre les communes au conseil de communauté s'effectue par accord entre les conseils municipaux, sous réserve que celui-ci soit conclu à une certaine majorité de ces conseils municipaux. A défaut d'accord, la répartition a lieu à la représentation proportionnelle.

Plusieurs députés socialistes. Comme au Parlement ! *(Sourires.)*

M. le ministre de l'intérieur. Selon la loi, l'accord est entériné par arrêté du préfet, qui doit constater que les conditions prévues pour sa réalisation sont réunies et le rend définitif.

Mais il va de soi que l'accord doit respecter — et je reprends vos propres termes, monsieur Chaban-Delmas — au-delà de la

lettre, l'esprit de la loi et tenir compte notamment de l'importance de la population de chaque commune dans la répartition des sièges.

On peut penser que, si un accord s'écartait de ce principe au point de ne pas garantir un bon fonctionnement de la communauté urbaine — singulièrement là où s'est toujours manifesté un certain esprit que vous avez décrit tout à l'heure et que j'ai fait mien il y a quinze jours — dans l'intérêt même de l'institution communautaire, le devoir du préfet serait de ne pas l'accepter (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche*) et de faire procéder, sous réserve de l'appréciation éventuelle et souveraine de la juridiction compétente, à une répartition des sièges à la proportionnelle selon les règles fixées par la loi. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. André Bouloche. C'est une extension de l'article 16 !

M. André-Georges Voisin. Voilà comment la gauche applique la démocratie !

IMPORTATIONS D'ARMES DE CHASSE

M. le président. La parole est à M. Neuwirth.

M. Lucien Neuwirth. Mes chers collègues, ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'industrie, illustre bien la pertinence des interventions faites depuis de nombreux mois par notre collègue M. Michel Debré à propos des importations.

Ma question concerne plus spécialement les importations d'armes de chasse.

Depuis plusieurs années, nous avons été nombreux à réclamer la sauvegarde du marché national des armes de chasse. Le 29 janvier 1972, une des nombreuses questions écrites posées à ce sujet précisait que notre pays était le plus gros importateur d'armes de chasse espagnoles en Europe, alors qu'au contraire les autorités espagnoles ne nous accordaient que peu de licences.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait répondu qu'il apparaissait très difficile de protéger le marché français par des mesures de rétorsion à une époque où la politique générale était orientée vers la libération des échanges, mais que, lors du prochain accord commercial franco-espagnol, les signataires français pourraient présenter des recommandations afin d'obtenir des aménagements.

Hélas ! rien ne fut fait. J'interrogeai alors le ministre des finances de l'époque, qui a changé de fonctions depuis, et qui me répondit que les fabricants français devaient orienter, dans toute la mesure du possible, leurs efforts d'exportation vers des catégories d'armes différentes et que ceux-ci pourraient sans doute utilement être précédés par des campagnes de promotion et de publicité.

Bien entendu, on peut choisir la politique que l'on veut. On peut très bien condamner toute forme de protectionnisme. Pour ma part, j'accepte de jouer aux échecs à condition que mes partenaires respectent les règles du jeu.

Or, nous qui jouons le jeu loyal de l'importation et de l'exportation, nous nous heurtons au protectionnisme des autres : je viens d'évoquer l'Espagne ; je pourrais tout aussi bien parler de l'Amérique, puisque, en avril 1965, je saisisais notre ministre des affaires étrangères au sujet des difficultés que risquait de rencontrer Manufrance pour ses exportations d'armes à destination des Etats-Unis si le projet de décret qui avait été déposé au Sénat américain venait à être adopté. Notre ambassade entreprenait immédiatement une démarche à laquelle le département d'Etat ne donnait aucune suite.

Ainsi, lorsque le Gouvernement choisit une politique de non-protectionnisme, il s'engage du même coup à pratiquer une politique qui protège nos entreprises contre les conséquences de ses choix.

Par ailleurs, il est vrai que certaines de ces entreprises ont le défaut de trop différer certaines mesures de réorganisation après accord entre les cadres et le personnel.

Dans notre ville de Saint-Etienne, chaque famille est liée à Manufrance et, en raison de ces liens profonds qui unissent toute une ville, toute une cité à l'entreprise, celle-ci n'est la propriété d'aucun parti politique.

« La situation est telle aujourd'hui que Manufrance — peut-on le concevoir ? — risque de cesser sa fabrication d'armes de chasse. Imaginez ce que cela peut signifier pour notre pays et pour le renom de cette entreprise.

Il faut — et M. le Premier ministre l'affirmait hier encore — résoudre les problèmes de l'emploi. Je suis donc conduit à poser deux questions.

En premier lieu, allons-nous continuer à mener une politique non protectionniste, une politique à sens unique, alors que nos partenaires ne respectent pas les règles du jeu ?

En second lieu, s'agissant des problèmes financiers auxquels se heurte Manufrance, cette entreprise est-elle concernée par la phrase suivante prononcée hier par M. le Premier ministre : « En outre un comité départemental coordonnera l'action des différents organismes financiers, afin de rechercher les solutions appropriées... »

Plusieurs députés de la majorité. La question !

M. Lucien Neuwirth. ... pour les entreprises ayant à faire face à un problème de financement spécifique. »

Je me résume : la politique du Gouvernement ayant entraîné une situation difficile dans une entreprise, celui-ci interviendra-t-il pour corriger cet état de choses ?

M. André Fanton. C'est une véritable question orale du vendredi matin !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, votre question recouvre plusieurs objets.

Tout d'abord, je crois pouvoir réaffirmer ici, au nom du Gouvernement, que nous ne mènerons pas de politique protectionniste, car cela serait contraire au développement de l'industrie en France.

Mais, s'agissant du cas où, comme vous l'affirmez, les fusils espagnols entreraient très facilement chez nous alors qu'existerait un barrage, une véritable interdiction d'exporter en Espagne, on peut se reporter à la réponse faite à M. Debré par M. le Premier ministre. Lorsque se révéleront des cas flagrants où, anarchiquement, on compromettra le marché intérieur, il y aura matière à réfléchir. Je vous promets que nous allons étudier la question.

En effet, ma conception est que l'industrie doit être dynamique, agressive et qu'elle doit disposer des moyens de faire face à armes égales — c'est le moment de le dire (*Sourires*) — à toute concurrence étrangère.

S'agissant de Manufrance, et selon les renseignements dont nous disposons, une restructuration semble nécessaire. Si le comité départemental peut apporter un soutien financier il le fera, mais uniquement au vu d'une projection équilibrée sur l'avenir. Il n'est pas question que l'Etat ou quelque organisme que ce soit interviennent financièrement en faveur de dossiers qui ne seraient pas parfaitement valables.

Saint-Etienne connaît une situation tout à fait particulière puisque la municipalité est partie prenante dans Manufrance. Le plan de redressement ou de restructuration qui était en discussion semble actuellement compromis à la suite des élections municipales. Néanmoins, mes services sont tout à fait ouverts au dialogue ; encore faut-il que les responsables locaux soient en mesure de nous soumettre des propositions.

Je résume : d'une part, s'il est vrai que les fusils espagnols sont librement importés alors qu'il n'y a pas réciprocité, nous prendrons des décisions en conséquence ; d'autre part, nous sommes prêts à soutenir une restructuration de Manufrance, sous réserve qu'on nous la propose et qu'on se mette d'accord pour le faire, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant.

TRANSFERT DE L'UNIVERSITÉ DE VINCENNES

M. le président. La parole est à M. Gabriel.

M. Frédéric Gabriel. Monsieur le président, ma question, qui s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat aux universités, sera naturellement courte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.*)

M. le président. L'Assemblée vous en remercie.

M. Frédéric Gabriel. En outre, elle sera dépourvue d'esprit partisan ou sectaire puisqu'elle concerne seulement l'intérêt général et l'intérêt de notre enseignement.

Récemment, on a beaucoup parlé du transfert de l'université de Vincennes à Marne-la-Vallée.

Pourriez-vous préciser, madame le secrétaire d'Etat, quelles sont la structure et l'originalité de cette université ? Quel est exactement le projet du Gouvernement ? Quand a-t-il été décidé ? Quel est son contenu ? Qui est chargé de le mener à bien ? Enfin, quel est son coût ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, à vos questions précises, j'essayerai de donner des réponses aussi précises.

Après neuf années de fonctionnement, l'originalité de l'université de Vincennes réside essentiellement en deux points.

Le premier est l'importance numérique de l'accueil des étrangers non bacheliers ou dépourvus de l'équivalence du baccalauréat.

Selon les statistiques, en octobre 1976, sur dix-huit mille nouveaux inscrits à Vincennes — et je précise que ce chiffre représente plus de 10 p. 100 de l'ensemble des nouveaux inscrits des enseignements supérieurs français — neuf mille étaient non bacheliers, dont plus de la moitié étrangers sans équivalence du baccalauréat.

Le second point est que les étudiants de Vincennes sont d'une origine sociale sensiblement plus fortunée que dans les autres universités françaises. (*Exclamations sur certains bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mauger. C'est excellent !

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat. L'université de Vincennes n'a pas l'exclusivité de l'accueil des non-bacheliers, puisqu'on en compte cent dix mille dans l'ensemble des universités françaises, sur huit cent vingt-cinq mille étudiants.

Cette originalité, qui était évidente en 1968, l'est évidemment moins depuis l'application de la loi d'orientation en janvier 1971 et surtout depuis la loi de 1971 sur la formation professionnelle.

L'université de Vincennes a été installée dans des constructions provisoires sur des terrains prêtés pour dix ans, à échéance de 1978, par la ville de Paris.

M. André Fanton. On les lui a un peu pris !

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat. Il est donc grand temps de transférer l'université de Vincennes sur un autre terrain. En effet, les bâtiments provisoires commencent à être en très mauvais état...

M. André Fanton. C'est un euphémisme !

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat. ...et la ville de Paris doit récupérer son terrain.

M. André Fanton. Certes !

M. Louis Mexandeu. Vous voulez empêcher les travailleurs d'accéder à l'Université !

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat. Nous avons pensé reconstruire l'université de Vincennes à l'Est de Paris, qui n'est pas pourvu d'université.

Il s'agit non d'un démantèlement, comme le prétendent certains, mais d'une installation définitive. Le contenu du programme est d'ailleurs en cours d'étude par les instances de l'université de Vincennes, en liaison avec le recteur de l'académie de Créteil.

Le coût du transfert et de la nouvelle installation dépassera 100 millions de francs, c'est-à-dire trois fois le coût d'une faculté de médecine. (*Applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 2 —

REUNION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. le président. J'indique à l'Assemblée que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui devait se réunir à seize heures trente, se réunira immédiatement salle Colbert.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Suite du débat sur la communication du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la communication du Gouvernement, sur son programme et le vote sur l'approbation de ce programme.

La parole est à M. Chinaud.

M. Roger Chinaud. C'est, je crois, Lyautey qui écrivait un jour : « Rien de grand ne se fait sans la durée, sans la continuité dans l'action. »

Monsieur le Premier ministre, en présentant ce plan vous faites preuve de volonté dans la continuité. Voilà bien pour nous, hommes politiques, une qualité politique essentielle, et spécialement aujourd'hui.

Si vous me le permettez, je céderai à la tentation permanente du commentateur pour vous dire tout simplement ceci : peu m'importe que cette qualité existe soit chez le gestionnaire que vous êtes, soit chez l'homme politique que vous êtes également ; il me paraît, en revanche, essentiel que la volonté, alliée à la continuité, existe chez ces deux personnages que vous êtes à la fois.

En effet, au moment où s'ouvre cette dernière année de notre législature, il s'agit de bien se mettre d'accord et de définir la politique que l'on veut. Pour nous, ce qui compte, c'est conduire une politique qui respecte bien la priorité de la lutte contre l'inflation et celle du redressement économique, qui maîtrise avec efficacité la crise de l'emploi, notamment du premier emploi, qui marque notre volonté de continuer la nécessaire évolution de notre société. Ce doit être une politique qui s'occupe en priorité de ceux qui souffrent le plus de l'inflation et des à-coups de notre économie ; ce doit être aussi une politique qui n'épouse pas la démagogie ; ce doit être enfin une politique qui ne donne jamais la priorité aux sectarismes partisans ou originaux sur l'essentiel que je viens de rappeler.

Monsieur le Premier ministre, c'est à la lumière de nos choix que je vais donc vous faire part de notre sentiment sur le programme d'action que vous nous avez présenté hier.

Tout d'abord, ce plan respecte-t-il l'essentiel en ce qui concerne l'inflation et le redressement économique ?

Je soulignerai, en premier lieu, que ce plan n'était possible que parce que, depuis sept mois, votre gouvernement a engagé la France sur la bonne voie. En effet, le franc a retrouvé sa stabilité par rapport au dollar, ce qui crée — chacun le sent bien — une situation plus favorable pour nos importations de matières premières. Cette stabilité, qui est moins bonne, il est vrai, au regard du deutschemark — ce qui constitue un problème délicat, la République fédérale d'Allemagne étant notre principal partenaire économique — est néanmoins suffisante puisqu'elle a permis une baisse sensible des taux d'intérêt.

Autre donnée de votre politique engagée depuis sept mois : une production industrielle en légère hausse et une réduction du déficit de notre commerce extérieur. Le déficit du mois de mars n'est-il pas le plus faible qui ait été enregistré depuis juillet 1976 ? Cela résulte incontestablement de l'effort qui a été entrepris pour économiser l'énergie, mais confirme surtout le développement de nos exportations.

Notons encore une reprise de l'investissement, ce qui est encourageant. L'I. N. S. E. E. ne prévoit-il pas, pour 1977, un taux d'investissement supérieur de 12 p. 100 à celui de l'année dernière ? C'est un renversement de tendance puisqu'en novembre dernier les prévisions laissaient envisager un recul de 2 p. 100. Au demeurant, il reste à savoir si l'ensemble de ces facteurs permettra d'atteindre le taux de croissance dont notre pays a besoin.

Voilà bien, en tout cas, quelques progrès réels et significatifs quoi qu'on en dise ici ou là. Nous avons entendu hier le premier secrétaire du parti socialiste prétendre, par exemple, que le déficit de notre commerce extérieur était ce mois-ci le même qu'il y a un an, en oubliant — était-ce omission involontaire ou benoîte mauvaise foi ? (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche*) — que, pendant cette même période, la hausse des prix des matières premières avait été de 95 p. 100 et en affectant sans doute de laisser penser que son programme, dont la réforme s'annonce difficile, pourrait ajouter aux douteuses vertus qu'il décrit celle de faire baisser les coûts de ces produits que nous devons importer. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.*)

Eh bien, monsieur le Premier ministre, j'affirme qu'il a fallu le courage, la volonté et la lucidité de votre gouvernement, mais surtout — vous me permettrez de le souligner — la par-

participation des Français pour absorber les effets de ces hausses sur notre économie propre.

J'en conclus d'ailleurs que, quelles que soient les difficultés et les oppositions de principe rencontrées depuis sept mois, la France, grâce aux efforts des Français eux-mêmes, mais aussi grâce à l'opiniâtreté des esprits carrés, même s'ils sont dans des corps ronds, a progressé en ces domaines essentiels.

Toutefois, qu'elle ait progressé ne veut pas dire qu'elle ait abouti. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, nous continuerons à vous soutenir dans cette action de lutte contre l'inflation.

Nous nous posons une deuxième question. Ce plan donnera-t-il un vigoureux coup d'accélérateur à l'emploi ? Certes, vous injectez dans l'économie trois milliards de francs, ce qui est important. Avec les nouveaux emplois prévus dans le secteur public, le déblocage de la moitié du fonds d'action conjoncturelle, l'accélération du déblocage des crédits de paiement et l'engagement d'autorisations de programme, cela devrait, bien sûr, avoir aussi un effet bénéfique.

Le problème de l'emploi des jeunes — du premier emploi surtout — est capital. L'exonération des charges sociales comme mesure d'incitation à l'embauche, le développement des stages de formation, le projet de préretraite dont la discussion, je l'espère, pourra commencer prochainement, c'est-à-dire dès que les organisations syndicales ne donneront plus la priorité aux cortèges en cette veille du 1^{er} mai, toutes ces dispositions étaient attendues.

Mais, monsieur le Premier ministre, permettront-elles — j'allais dire « mathématiquement » — de créer 300 000 emplois ? Personne ne peut l'assurer, et vous avez eu le courage de ne pas l'affirmer vous-même. Nous avons, pour notre part, la conviction que les mesures proposées aujourd'hui sont à même d'inverser nettement les tendances, c'est-à-dire de nous engager sur la voie d'une forte réduction du chômage.

Dans notre pays où, fort heureusement, les faits importent, la psychologie individuelle n'est frappée par le message politique que si les tendances, les orientations, le dessein apparaissent clairement. Je crois que c'est le cas.

Vous me permettrez cependant de vous soumettre quelques suggestions, certes de détail, mais pourquoi ne pas les aborder au cours de cette discussion ?

Nous sommes nombreux sur ces bancs à déplorer une certaine dégradation du service public qu'assure l'Agence nationale pour l'emploi. A nos yeux, cet organisme devrait mettre mieux en contact les employeurs et les demandeurs d'emploi. Nous notons çà et là une réticence de plus en plus marquée des premiers à utiliser ce canal d'embauche, car trop souvent les agences locales, si elles notent avec diligence les demandes, négligent la prospection active des offres.

Cela a un effet psychologique désastreux sur l'opinion qui pense que le volume des offres déposées à l'Agence traduit les besoins réels des entreprises alors qu'il n'en représente qu'une faible part, sans doute d'ailleurs décroissante, compte tenu d'autres modes de recrutement utilisés, comme le recours aux organismes de travail temporaire ou aux petites annonces.

Deuxième suggestion : ne pourrait-on aménager les aides en faveur de la mobilité de l'emploi pour tenir compte, par exemple, de l'activité du conjoint ? Pourquoi ne pas faire l'expérience, au moins dans quelques départements, du versement direct des aides par les agences locales, ce qui raccourcirait avantageusement les délais de procédure ?

Monsieur le Premier ministre, je formulerai un vœu. Au moment où vous préparez ces décisions, puissiez-vous vous garder, et avec vous l'administration française, d'aller trop loin dans le perfectionnisme !

Certes, vous avez manifesté l'intention de faire participer les régions, de confier des missions aux directeurs locaux de la Banque de France, mais il subsiste dans notre esprit la crainte de voir apparaître des règlements d'application compliqués, lourds à mettre en œuvre et propres sinon à inciter leurs utilisateurs éventuels à la rébellion, du moins à les décourager. Puissiez-vous obtenir de vos services cette simplicité sans laquelle, nous le savons tous, l'action s'étiole !

Nous sommes d'accord sur l'idée d'un pacte national pour l'emploi, mais nous pensons que la représentation du peuple que constitue le Parlement est un bien meilleur partenaire que certains dont la vocation à ce sujet est — ô combien ! — fugitive.

Ce plan marque-t-il une volonté d'évolution de notre société ? A mon avis, ce n'était pas son objectif. Plusieurs projets viendront en discussion d'ici à la fin de la législature et nous en reparlerons le moment venu. Alors — et il s'agit bien là du

rôle des formations politiques — nous présenterons nos propositions. D'ailleurs, dans quelques semaines, notre groupe parlementaire tiendra des journées de travail uniquement consacrées à ces projets.

En outre, ce plan tient compte de ce qui doit être, pour nous, le souci permanent des sociétés libérales modernes : ne pas bloquer l'évolution nécessaire mais, au contraire, définir l'évolution possible, c'est-à-dire celle dont le coût est supportable pour l'économie nationale mais qui est aussi psychologiquement acceptable par l'opinion.

La société libérale telle que nous la concevons doit toujours traiter par priorité les problèmes de ceux qui subissent le plus les à-coups de l'évolution économique : la société libérale n'a pas le droit de laisser des blessés derrière elle.

Voilà, monsieur le Premier ministre, la seule voie possible pour la France, et vous le savez ; vous en avez tenu compte aujourd'hui, et nous vous en félicitons.

Je reprendrai maintenant un certain nombre de chapitres que vous avez évoqués vous-même dans votre déclaration, et d'abord celui concernant la famille.

Vous savez que notre attachement à la famille n'est pas dicté par les circonstances, mais qu'il répond à notre philosophie. La famille, pour nous, est l'âme de toute société de liberté.

Bien sûr, votre plan consacre un effort important d'aide matérielle, qui doit intéresser 4 600 000 familles, en attendant d'autres textes dont ce nous a annoncé la discussion. Certes, ces mesures maintiendront heureusement la France au premier rang des pays occidentaux en ce qui concerne le pourcentage du P. N. B. consacré à l'aide à la famille. Mais il convient vraiment que nous traitions globalement de la politique familiale.

Bien sûr, de nombreuses aides ont été accordées depuis plusieurs années et au cours de ces derniers mois, mais l'opinion en aurait davantage conscience si l'on pouvait les rassembler.

Ce que nous voulons surtout, monsieur le Premier ministre, c'est un choix clair et doctrinal. Mon collègue et ami Rohel reviendra d'ailleurs sur ce point au cours du débat. Quand aurons-nous un véritable débat de fond pour répondre à cette question simple dans son exposé ? La politique de redistribution et de rééquilibrage des revenus doit-elle se faire par la fiscalité ou par l'aide directe ? Il faut enfin nous prononcer clairement, car nous avons le sentiment que le gouvernement de la France n'a jamais fait ce choix qui est peut-être plus important pour l'avenir immédiat que la création de prestations supplémentaires. Nous savons tous que les caisses d'allocations familiales ont déjà du mal à s'y retrouver avec les prestations existantes.

Aussi je vous propose, monsieur le Premier ministre, qu'avant la fin de cette session, et si le calendrier de nos travaux le permet, nous ayons sur ce problème un débat de fond, lequel importe peut-être plus que la discussion de telle nouvelle mesure partielle, quel qu'en soit par ailleurs l'abord agréable et positif. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

En ce qui concerne les personnes âgées, vous nous avez annoncé l'accélération des efforts importants et d'ailleurs nécessaires consentis depuis 1974 à l'égard de nos anciens. Vous avancez de cinq mois l'objectif défini par le chef de l'Etat au début de l'année et vous l'améliorez pour la fin de l'année. Nous en prenons acte.

Nous attendons des précisions quant à l'évolution normale et souhaitable du cumul de la pension propre et de la pension de réversion servies aux veuves. Quand en aurons-nous fini avec cette affaire des retraités dont la pension a été liquidée avant le 1^{er} janvier 1972 ? J'espère que vous pourrez nous préciser où l'on en est dans ce rattrapage au nom de la justice après cette nouvelle et nécessaire revalorisation de 5 p. 100.

Nous approuvons l'esprit de la mesure prise concernant la première année de retraite. La méthode de l'abattement forfaitaire appliquée aux derniers revenus de la période d'activité est, selon nous, génératrice de justice sociale. Elle favorisera les personnes aux revenus modestes, et nous vous en félicitons.

Enfin, je vous demanderai, car c'est une des préoccupations constantes de notre groupe, si les actions des rentiers voyageurs ne pourraient pas être assimilées aux obligations sur le plan du dégrèvement forfaitaire. Ce serait, là encore, une mesure génératrice de confiance et conforme à la justice. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)*

Il y a quelques jours, monsieur le Premier ministre, je vous ai adressé, au nom du groupe des républicains indépendants, une lettre relative à l'abattement fiscal de 10 p. 100 sur les pensions soumises à impôt. Vous vous souvenez que, lors de la discussion de la loi de finances, nous vous avons soutenu, quelles qu'aient été les difficultés à le faire. D'ailleurs, le rejet de l'amen-

dement qui, à l'article 2 de la loi de finances, tendait à un abattement de 10 p. 100 sur les pensions soumises à l'impôt, a suscité autant d'incompréhension que de regrets dus à l'exploitation habile, j'en conviens, par l'opposition auprès de la population âgée qui a interprété notre vote comme un manque de considération à l'égard de ses difficultés matérielles.

M. Gilbert Faure. Elle avait raison !

M. Roger Chinnod. Nous n'avons pas manqué d'expliquer l'effort accompli en faveur du troisième âge depuis trois ans et le caractère largement flatteur d'une telle proposition. Il n'en demeure pas moins que, dans la perspective du prochain débat budgétaire, nous aimerions que des dispositions nouvelles soient apportées sur un terrain aussi sensible que celui de l'imposition des retraités et des pensionnés. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Le ministre délégué à l'économie et aux finances avait d'ailleurs assuré l'Assemblée qu'il étudiait la manière d'appliquer aux ressources des retraités, qui en bénéficiaient auparavant, cet abattement de 10 p. 100. Par-delà cette assurance, l'objet de mon propos — et tel était celui de ma lettre — est de solliciter une étude approfondie par vos services, qui débouche à l'automne sur des dispositions fiscales attendues par les retraités et que notre groupe appréciera avec toute sa conviction.

Compte tenu de la complexité attachée au maniement des ressources publiques et de l'absence d'initiative du Parlement en ce domaine, j'ai tenu à vous demander d'entamer dès maintenant cette recherche qui contribuera à rapprocher les contribuables de l'idée qu'ils se font de la justice fiscale.

M. Henri Ginoux. Très bien !

M. Roger Chinnod. Je ferai d'autres suggestions, si vous le permettez.

L'Assemblée nationale a voté, à la fin de la dernière session, un texte en faveur des commerçants et artisans âgés. Il touchait — vous vous en souvenez — à la prolongation d'une année de l'aide compensatrice. Nous souhaitons que ce texte soit définitivement adopté par les deux assemblées au cours de la présente session.

Il est, enfin, sur un autre plan, tout à fait indispensable que les engagements pris en application de la loi d'orientation en faveur des handicapés soient respectés. Il en est plus que temps !

Dans la série de mesures que je viens de commenter, nous avons cru noter, monsieur le Premier ministre, un point nouveau, et essentiel à nos yeux, quant à la psychologie de l'action.

Vos propos d'hier ont marqué votre souci de redonner courage aux industriels et de leur attribuer à nouveau dans la société leur place qui leur fut trop souvent contestée, tout en écartant — et c'est indispensable — des solutions excessivement protectionnistes dont les retombées seraient néfastes à l'emploi. Nous sommes très sensibles à cette préoccupation.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que mon collègue M. Fernand Icart a déposé, au nom de notre groupe, une proposition de loi qui, je l'espère, pourra venir en discussion avant qu'il ne soit trop tard, et tendant à favoriser la vocation d'entrepreneur. « Notre économie... » — précise l'exposé des motifs — « ... suppose un mouvement continu de création d'entreprises pour assurer le renouvellement du tissu artisanal, commercial et industriel. »

Il ne s'agit pas pour nous de proposer une nouvelle forme d'assistance aux entreprises, mais de restaurer des conditions favorables au libre déploiement de l'initiative privée.

Enfin, sur ce sujet de l'entreprise, votre plan fait incontestablement davantage confiance aux P. M. E., aux P. M. I. et aux artisans, pour être générateur d'emplois. Cela est bon, même si cela, aux yeux de beaucoup d'entre nous, vient un peu tard.

Ces entreprises sont toujours la chance de notre économie nationale; elles sont, de plus, à taille humaine.

M. Pierre Mauger. Sans aucun doute !

M. Roger Chinnod. Il convient de les aider, notamment par les conditions de crédit, en les incitant, comme vous le proposez aujourd'hui, à créer des emplois pour les jeunes et aussi en leur simplifiant la vie.

A notre avis, s'agissant des grandes entreprises, il était incontestablement nécessaire de mettre au point une législation de protection à tous égards du personnel. Mais l'application étroite de mesures analogues peut nuire à l'existence même des petites entreprises, et quelquefois au point de les paralyser. Celles-ci ont un rôle irremplaçable à jouer pour la réussite d'une politique d'aménagement du territoire; c'est sur leur vitalité qu'aujourd'hui il faut s'appuyer pour réussir cette politique.

En effet, nous sommes convaincus que la réussite de la politique d'aménagement du territoire ne dépend plus d'opérations, plus ou moins réussies, dans des grandes villes anonymes; elle dépend d'opérations conduites à l'échelon des communes et bourgades de 5 000 à 10 000 habitants qui ont acquis droit de cité et qui attendent que leur cadre de vie soit effectivement pris en compte.

Pour faire aboutir votre plan, vous avez besoin de la réussite des petites entreprises. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

Quant aux commerçants qui emploient eux-mêmes parfois des apprentis et dans le cadre de mesures que, peut-être, nous aurons à examiner lors de la discussion budgétaire, il ne faut pas oublier que, pour eux, le problème est d'une tout autre nature. Pour beaucoup d'entre eux, le problème se pose très souvent de la manière suivante: ont-ils, en fonction du revenu de leur travail, une véritable possibilité d'exister, compte tenu de leur travail réel et, le plus souvent, de celui que leur épouse accomplit auprès d'eux ?

A leur sujet, si nous attendons, certes, sur tous les bancs de cette assemblée, un peu de compréhension et un peu plus d'humanité de la part d'une administration de contact qui a oublié sa vocation originelle, nous savons qu'il s'agit pour ces commerçants, et notamment pour les plus âgés parmi eux, de leur permettre de vivre et de prendre leur retraite en ayant le sentiment que le travail accumulé n'est pas complètement perdu.

Monsieur le Premier ministre, comme vous avez pu le constater, notre groupe a tenu à étudier calmement vos propositions. C'est pourquoi j'ai tenu à faire quelques commentaires. Mais, je n'oublie pas, quoi qu'on ait eu l'air d'en dire ou d'en laisser supposer dans les coins ou dans les gazettes, que puisque vous posez la question de confiance sur votre déclaration, nous sommes en plein débat politique.

L'opposition nous a fait part de son choix, qui est sans surprise. Elle se durcit. Elle nous envoie les porte-parole d'une bureaucratie qui lui serait imposée demain mais qui, çà et là, la sert déjà aujourd'hui !

J'ai eu l'occasion de dire il y a quelques jours que ce débat devait, selon moi, donner à la majorité l'occasion de montrer à l'opinion qu'elle s'était ressaisie, c'est-à-dire de montrer clairement à une opinion peut-être prise par le doute qu'elle était unie autour de l'essentiel. J'espère donc qu'elle le manifesterait demain par son vote.

Pour nous, monsieur le Premier ministre, le programme d'action que vous avez présenté est indissociable d'une volonté et d'un choix politique global que nous avons fait en commun.

Pour nous, exercer la responsabilité de la gestion est la responsabilité politique essentielle; on ne gère pas sérieusement sans avoir fait un choix politique. Les choses sont liées naturellement.

Aussi, ce que vous proposez à la majorité parlementaire, c'est un choix: il se traduit par une volonté politique économique et sociale cohérente dont vous êtes l'animateur.

Nous souvenant de notre longue histoire et de ses échecs, nous répéterons que le vrai pouvoir — que les Français ont certes besoin de sentir — se manifeste par l'initiative qu'on prend, et non par la réponse que l'on apporte à ceux qui vous combattent.

Monsieur le Premier ministre, nous vous remercions de vos initiatives. Mais, si vous me permettez cette remarque, ne vous laissez pas décourager par le trop souvent étroit milieu politique. En fait, nous sommes nombreux dans notre pays à soutenir ces initiatives car nous sommes persuadés que, dans son bon sens, le peuple de France sait qu'elles sont bonnes pour lui.

Certains auraient peut-être voulu trouver dans votre plan je ne sais quel programme électoral. Mais aurait-on oublié, çà et là, quel est le rôle du Gouvernement, quelle est la finalité de l'action gouvernementale ?

Je ne crois pas qu'il faille confondre la mise au point des programmes politiques — c'est, bien sûr, la vocation légitime des formations politiques qui doivent préparer longtemps à l'avance les échéances — avec la vocation du gouvernement de la France. Pour nous qui avons su apprendre cette leçon il y a longtemps, ce serait une grave déviation de l'esprit de nos institutions et un signe que la priorité risquerait d'être redonnée à l'esprit de parti, ce qui, chacun le sait, n'est pas bon pour la France.

Non, nous savons, monsieur le Premier ministre, que vous devez faire, sans dévier, la politique la meilleure possible pour la France et que votre mission, votre vocation ne consiste pas à vous transformer en grand agitateur.

Question de confiance: pour nous, la confiance n'est pas l'aveuglement, mais, bien sûr, la discussion, l'amendement. La confiance, ce peut être le refus; ce doit être la proposition, mais cela ne doit jamais être l'exacerbation par principe de l'esprit partisan.

Le « chèque en blanc », nous ne le connaissons pas, et nous n'en avons jamais signé. D'ailleurs, comme vous êtes ministre des finances, cette formule vous fait sans doute sourire quelque peu et vous devez vous en méfier parce que, très souvent, dans les services que vous dirigez, on se demande souvent si derrière le chèque en blanc ne se dissimule pas comme une idée de fraude !

Hier, M. Mitterrand a rappelé, et ce sera le seul point sur lequel il me permettra d'approuver son propos, que la non-application du principe « donner et retenir ne vaut » ne pouvait, non plus, être génératrice de confiance.

Je vous remercie, monsieur Mitterrand, de nous l'avoir rappelé. Je regrette simplement que ce soit vous qui l'avez fait

M. François Mitterrand. Tout conseil est bon !

M. Roger Chinnod. Finalement, monsieur le Premier ministre, la confiance, comme la volonté, se lit sur les visages. Vous pourriez la lire sur les nôtres (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes*) ; parce que nous savons que nous pouvons la lire sur le vôtre.

Nous vous accordons donc clairement notre confiance.

Votre Gouvernement sera pour nous convaincant parce qu'il a choisi de pratiquer un langage national et non partisan.

Votre Gouvernement sera convaincant parce qu'il a la vertu de la pédagogie et non le besoin de la menace.

Votre Gouvernement sera convaincant parce qu'il est capable de dégager les priorités qu'il faut atteindre parmi la multitude des ambitions.

Votre Gouvernement doit être convaincant parce qu'il est, enfin, éloigné du charlatanisme politique. (*Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur quelques bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

En fait, monsieur le Premier ministre, vous finirez de convaincre le plus grand nombre des Français parce que, loin de toute démagogie, vous choisissez et vous nous proposez la seule voie possible.

Pour nous — et ce sera ma conclusion — cet effort de sérieux, auquel vous nous invitez, dans le redressement et la solidarité peut être générateur d'espérance.

Nous avons, certes, aussi besoin de rêve, mais nous nous méfierons toujours de cette forme perverse du rêve qu'est l'illusion comme de cette forme perverse de l'action qu'est l'agitation. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Crépeau.

M. Michel Crépeau. Monsieur le Premier ministre, tout se passe un peu comme si, les yeux fixés sur vos indices et sur vos statistiques, vous perdiez de vue les réalités des Français, les réalités de la société et du monde d'aujourd'hui.

Certes, la situation difficile que traverse notre pays n'est pas une situation nouvelle et il est vrai que les remèdes qui permettent d'y faire face ne peuvent être improvisés en un jour. Mais la majorité qui vous soutient est au pouvoir depuis vingt ans, et pratiquement, depuis 1962, ce sont les mêmes hommes qui, au nom des mêmes conceptions et pour la défense des mêmes intérêts, assument les responsabilités essentielles à tous les niveaux de notre économie.

M. Julien Schwartz. Heureusement pour nous !

M. Michel Crépeau. Il est clair aujourd'hui que, de plans de relance en plans de refroidissement successifs, il n'ont su ni prévoir ni choisir. Au nom des lois sacro-saintes du libéralisme économique, ils ont limité leur ambition de gouverner à ce qui concerne le court terme, l'immédiat, la conjoncture, sans jamais s'attaquer à la modification des structures qu'imposent pourtant les mutations profondes de notre époque.

Car si, *grosso modo*, les choses ont pu aller leur train, c'est essentiellement parce que tous les pays industrialisés du monde bénéficiaient à la fois de taux de croissance élevés, de prix artificiellement bas des matières premières et d'une inflation à un taux constant et modéré, dont il faut bien reconnaître qu'on s'y était habitué et qu'elle arrangeait les affaires pour beaucoup.

En 1968 s'est produite en France une première secousse dont on n'a réellement pas su tirer la leçon, si ce n'est en modifiant le vocabulaire pour évoquer la qualité de la vie, l'environnement et l'écologie. Mais rien de sérieux n'a été fait pour prendre en compte les aspirations des générations nouvelles.

L'ordre ancien des choses a continué sur sa lancée comme si rien ne s'était passé. M. Pompidou régnait sur la France et M. Giscard d'Estaing sur l'économie, avec la devise de Guizot : « Enrichissez-vous dans l'ordre ! »

Mais cet ordre, malgré les apparences de la politique gaulliste, était avant tout un ordre américain, celui du capitalisme sauvage...

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas vrai !

M. Michel Crépeau. ... celui des entreprises multinationales et celui du dollar...

M. André Fanton. Vous êtes navrant !

M. Michel Crépeau. ... celui, en tout cas, d'une civilisation dominante sur le plan des techniques...

M. Jacques Baumel. Vous dites n'importe quoi !

M. Michel Crépeau. ... sur le plan des matières premières, sur celui de la monnaie, sur le plan politique et sur le plan militaire.

M. Charles Bignon. Quand on a lancé le Concorde, c'était sans doute pour faire plaisir aux Américains !

M. Michel Crépeau. Dès 1972, et en 1974 en tout cas, cet ordre-là a été ébranlé par la guerre du Viet-Nam, effectivement, monsieur Fanton !

M. André Fanton. J'ai dit que vous étiez un analphabète politique, mais je n'ai pas parlé de la guerre du Viet-Nam !

M. Michel Crépeau. Et tout montre que les modifications qui sont alors intervenues seront durables. C'est d'ailleurs pourquoi M. Valéry Giscard d'Estaing, qui est tout de même un bon analyste de la situation...

M. Hector Rolland. Si c'est vous qui le dites, ce doit être vrai !

M. Michel Crépeau. ... et qui connaît les problèmes mondiaux, même s'il se révèle incapable de les régler, a réussi à se faire élire de justesse, non pas au nom du conservatisme, mais au nom du changement !

M. Julien Schwartz. Mieux vaut se faire élire de justesse que se faire battre de justesse !

M. Michel Crépeau. Malheureusement, parler du changement, c'est une affaire, mais le réaliser en est une autre. Un homme politique est par la force des choses prisonnier de ses convictions, prisonnier de son électorat, prisonnier aujourd'hui encore de la majorité qui l'a élu.

M. Alexandre Bolo. Comme à La Rochelle !

M. Michel Crépeau. Il est clair, en effet, que M. Valéry Giscard d'Estaing — je vous prie de m'excuser de le mettre en cause, mais c'est tout de même lui qui prend réellement les décisions — a été élu non pas par la France qui voulait le changement, mais, au contraire, par la France qui pense que les choses peuvent et doivent rester en l'état. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Alexandre Bolo. Voilà des paroles qui ne soulèvent pas l'enthousiasme !

M. Michel Crépeau. C'est pourquoi seuls les problèmes de conjoncture ont été réellement abordés par les ministres des finances successifs, qu'il s'agisse de M. Jean-Pierre Fourcade hier, de M. Raymond Barre aujourd'hui, sans que l'on s'attaque jamais réellement aux problèmes de structure, qui représentent pourtant la réalité des choses par rapport à la conjoncture, qui n'en est que l'apparence.

Ces vérités sont d'une telle évidence que je ne pense pas un instant, monsieur le Premier ministre, qu'un économiste aussi distingué que vous...

M. Hector Rolland. Bravo !

M. Michel Crépeau. ... ait pu être tenté de les ignorer.

D'ailleurs, dans le rapport introductif au VII^e Plan de juin 1976, les techniciens ont souligné « l'importance que revêtira le caractère profondément stratégique du Plan qui, pour rallier le minimum nécessaire d'adhésions collectives, devra apparaître d'une façon claire et convaincante comme un guide pour l'action en vue d'objectifs permanents dans un univers aléatoire ».

Vous-même, monsieur le Premier ministre, dans la note de présentation de votre plan du 22 septembre, indiquez : « A côté de ces causes conjoncturelles de l'inflation, figurent des facteurs structurels qui relèvent, bien entendu, d'actions progressives dont la préparation ne peut s'improviser. Se trouve ici impliqué un ensemble de situations et de mécanismes qui sont

sources de rigidités, causes de surenchères, générateurs d'anticipations inflationnistes et qui constituent de réels obstacles à une saine concurrence. Ce dispositif d'ensemble, que l'on vient de décrire brièvement, répond aux exigences immédiates de la situation économique de la France. Il est clair que pour porter des résultats durables, il devra être complété par des mesures portant sur les causes structurelles de l'inflation. »

Où sont ces réformes de structures annoncées le 22 septembre 1976 ? Où en sont les promesses et les objectifs du VII^e Plan ?

Les deux réformes, timides, que vous aviez amorcées : la taxe sur les plus-values et la taxe professionnelle, ont été en partie abandonnées, déjà !

M. Pierre Mauger. C'est très intelligent !

M. Michel Crépeau. Ce qui nous inquiète dans le plan que vous nous présentez aujourd'hui, ce n'est pas ce qu'il contient, mais surtout ce qu'il ne contient pas.

Il prévoit une augmentation des pensions de vieillesse, des allocations familiales et certaines modalités d'avancement de l'âge de la retraite ! Cela ne correspond pas à un gros effort d'imagination.

M. Pierre Mauger. C'est toujours ça !

M. Michel Crépeau. Vous comblez seulement des retards évidents et, pour le reste, vous vous êtes simplement inspiré de ce que la gauche réclame depuis longtemps. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Pierre Mauger. Alors, votez le plan !

M. Michel Crépeau. D'ailleurs, l'imagination est-elle réellement au pouvoir ? Nous pouvons nous le demander. Le plan Barre I, c'était l'augmentation de l'alcool, le plan Barre bis c'est l'augmentation des carburants ; quant au plan Barre ter, que nous verrons au mois d'octobre, ce sera l'augmentation des cigarettes, c'est-à-dire, en quelque sorte, le rideau de fumée avant les élections du mois de mars 1978. (*Sourires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Robert Wagner. C'est minable !

M. Michel Crépeau. Des sujets plus importants nous préoccupent. Ainsi, en ce qui concerne les réformes de structures, où en est votre promesse de redistribution des revenus ?

Certes après les safaris, nous assistons aujourd'hui à la chasse aux hausses de salaires. Mais qu'en est-il des revenus des dirigeants des banques nationalisées ou des autres, des revenus des P. D. G. ? Rien !

M. Robert Wagner. M. Defferre par exemple !

M. Michel Crépeau. Certains rapports vous signalent pourtant des anomalies qui constituent de véritables scandales et une insulte pour les Français qui travaillent et qui affrontent tous les jours les difficultés de la crise.

Vous êtes-vous attaqué réellement à la fraude fiscale ? Non ! Les contrôles sur les petites entreprises du commerce et de l'artisanat sont certes de plus en plus tatillons, mais les contrôles sur les gros fraudeurs deviennent de plus en plus lâches.

Mais surtout, plus qu'un contrôle qui ne vient qu'après, il importe de mettre en place un système fiscal assurant la redistribution des revenus afin que paient les impôts ceux qui sont en mesure de le faire.

M. Alexandre Bolo. On n'a jamais vu un contrôle se faire avant !

M. Michel Crépeau. Sur ce plan des structures, il est clair que vous n'avez rien réalisé.

Qu'avez-vous tenté pour faire sauter les verrous, pour supprimer les pesanteurs qui briment les initiatives et la créativité dans ce pays ? Les administrations et les banques exercent toujours leur tutelle tatillonne. Bref, nous connaissons toujours cette société bloquée que dénonçait voici sept ou huit ans un Premier ministre de la V^e République. Autrement dit, dans ce pays, pour un ensemble de notables et de privilégiés, le véritable problème est de rester quelqu'un, il n'est pas de faire quelque chose.

Des secteurs entiers de notre économie, qui seraient pourtant les plus productifs, sont à l'abandon. Je ne citerai que quelques exemples.

Dans le domaine des transports, nous continuons à construire des autoroutes à péage, alors que la vitesse est limitée et que nous ne trouvons pas les moyens de réaliser des routes nationales à quatre voies, grâce auxquelles on pourrait désenclaver les régions périphériques de notre pays.

Les transports en commun connaissent des retards considérables. Tant pour les personnes que pour les marchandises, nous assistons à un démantèlement de la S. N. C. F. En ce qui concerne l'aviation civile, nos sommes incapables de vendre à notre société nationale des avions moyens courriers construits en France.

Quelle succession d'erreurs commises par les gouvernements de la V^e République, et vous entendez continuer !

M. André Fanton. Le parti socialiste souhaite qu'Air France achète des Boeing !

M. Michel Crépeau. Au moment où la révision de toutes les données du droit maritime international conduit à reconsidérer le problème de la pêche, la France n'a toujours pas de politique. Ce secteur, fortement créateur de richesses et facteur d'équilibre pour la balance du commerce extérieur, devrait être défendu et promu. Or, on ne fait rien.

Je pourrais aussi citer le secteur de l'informatique qui, en définitive, a été la grande défaite de l'Europe tout entière face aux Etats-Unis d'Amérique, celui des machines-outils ou encore le problème de la formation de la matière grise qui, ne nous y trompons pas, sera la seule matière première que l'Europe pourra exporter vers le tiers monde d'ici à la fin du siècle.

Un véritable plan, en s'attaquant aux structures, bouleverserait des habitudes, des intérêts, des privilèges. Vous le savez parfaitement. Mais vous ne faites rien. Parce que vous ne pouvez rien faire.

Vous n'êtes là que pour rassurer les classes sur lesquelles vous espérez vous appuyer pour tenter de ne pas perdre les élections de 1978. C'est pourquoi les médias de toutes sortes sont aujourd'hui mobilisés pour construire et imposer l'image d'un Premier ministre, père de l'économie et de la patrie, compétent, massif, solide, acharné et qui serait le rempart contre l'inconstance, les gadgets et les futilités qui semblent s'être installés ailleurs. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Robert Wagner. Un peu de sérieux quand même !

M. Michel Crépeau. C'est donc, dans la plénitude du terme, ce que mon ami M. Schwartzberg appelle « l'Etat-spectacle », l'Etat des illusions. Puisse pour vous l'illusion être entretenue jusqu'en mars 1978 !

M. Chinaud prétendait tout à l'heure que la confiance se lit sur les visages. (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*) Non, monsieur le Premier ministre, la confiance et la crédibilité ne se lisent pas sur les visages ; elles ne naissent jamais que de la rigueur, du courage et de la vérité. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. André Fanton. Vous êtes-vous déjà regardé dans une glace ?

M. le président. N'interrompez pas M. Crépeau qui va d'ailleurs conclure, son temps de parole étant dépassé.

M. Michel Crépeau. D'illusion en illusion, vous créez la désillusion. Pour la gauche qui, je l'espère, gouvernera demain...

M. André Fanton. C'est vous qui êtes dans l'illusion !

M. Michel Crépeau. ... les mêmes problèmes seront posés. Mais elle saura les aborder autrement. C'est pourquoi elle représente pour tant de gens...

M. André Fanton. C'est dommage qu'ils ne vous croient pas !

M. Michel Crépeau. ... l'espérance d'une génération dont le premier devoir est d'assumer son temps. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir respecter le temps de parole pour lequel vous êtes inscrits dans cette discussion ! (*Mouvements divers.*)

M. Jacques Baumel. Vous auriez dû le dire à M. Crépeau !

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Mon propos, monsieur le Premier ministre, sera celui d'un homme politique qui a assisté en 1959 à votre entrée dans la vie active, qui a eu pendant quelques années le bénéfice de votre collaboration à son gouvernement, qui vous a suivi avec attention tout le long de votre carrière, qui s'est félicité de votre action à Bruxelles en tant que membre, puis vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne, qui a salué avec joie votre entrée au sein du Gouvernement, qui a été le premier, alors que beaucoup se taisaient,

à donner une approbation chaleureuse au plan de septembre 1976 qui porte votre nom, qui souhaiterait enfin vous voir aujourd'hui, en tant que chef de la majorité, à la tête d'un combat politique victorieux.

Ce propos qui s'adresse aussi aux ministres qui vous entourent, et, d'une manière générale, à l'exécutif tout entier, sera marqué par la franchise qu'exigent les circonstances.

Votre problème, notre problème, est de remonter le courant et de faire en sorte que cette majorité qui vous soutient, malgré les déceptions de ces dernières années, malgré les augures trompeurs, malgré aussi des événements défavorables, puisse sortir victorieuse du scrutin de mars 1978, scrutin capital, scrutin décisif pour l'avenir de notre pays. Le problème est là, monsieur le Premier ministre. Il n'est pas ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Comment, me direz-vous, pouvez-vous tenir ce langage ? La priorité est au redressement économique. Il a été commencé. Il faut le continuer. C'est là qu'est l'essentiel.

Il y a là, entre la majorité qui vous a soutenu et vous-même, un désaccord qui n'est peut-être qu'apparent, mais qu'il faut éclaircir.

En 1972, j'étais ministre. Je me suis battu en vain pour faire comprendre au sein des plus hautes instances de la République le drame de la hausse des prix, prévoyant que la hausse des prix et la facilité monétaire, aggravant l'inflation mondiale aggravée elle-même par le désordre monétaire, allaient conduire la France à un affaiblissement de l'économie et de la société et même provoquer une crise de grande ampleur.

Depuis 1973, je pourrais, parodiant Chateaubriand, déclarer que j'ai fatigué le trône et ma patrie de mes avertissements dédaignés.

Ces avertissements ont porté sur l'inflation intérieure persistante due à nos propres erreurs, mais qui, s'ajoutant aux causes extérieures et à la folie politique monétaire des Etats-Unis qui, de Nairobi à la Jamaïque, a pavé notre avenir des pierres les plus noires, nous préparait le présent que nous subissons maintenant.

Ces avertissements ont porté sur l'absence totale d'une politique des revenus, alors que la hausse des prix du pétrole, à défaut d'autre motif, l'imposait, en même temps qu'une politique hardie d'économie d'énergie et de développement d'énergies de remplacement, notamment nucléaire.

Ces avertissements ont porté sur la dénatalité, drame des drames, qui va mener la France, d'ici à trois ou quatre ans, à connaître moins de naissances que de décès et qui, déjà, empêche le renouvellement des générations, a des conséquences économiques en diminuant le nombre des consommateurs sur le marché intérieur et laisse prévoir, avant deux législatures, le relèvement général de toutes les limites d'âge.

L'effort de redressement partiel que vous avez entrepris, combien il était attendu ! Et comme il convient de se réjouir de constater qu'il a déjà produit quelques bons effets. J'y reviendrai dans quelques instants. Il est effectivement une des chances de notre combat.

Mais, monsieur le Premier ministre, le problème immédiat, le problème des dix mois qui viennent est le problème politique. Nous sommes en république, en démocratie, et mars 1978 sera une grande échéance.

Vous nous avez dit hier : nous allons offrir au peuple français les résultats des vingt années de la V^e République et nous expliquerons en même temps le caractère illusoire des perspectives du programme commun. Ni l'un ni l'autre de ces arguments ne suffisent.

M. Robert Aumont. Heureusement !

M. Michel Debré. Ce qui est acquis est acquis : de nouvelles institutions, l'industrialisation de la France, de belles industries de pointe, notre grande place dans le commerce mondial, la hausse du niveau de vie de millions et de millions de travailleurs, plus de huit millions de logements neufs, de bonnes réserves dans la Banque de France, les autoroutes, sans oublier la force de dissuasion et une œuvre d'équipement scolaire et universitaire unique au monde. Mais en politique, on ne regarde jamais derrière soi. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Les hommes oublient, c'est naturel. Au surplus, les générations se suivent ; les hommes et les femmes qui ont aujourd'hui trente ans ne savent pas ce qu'était la France il y a vingt-cinq ans.

M. Pierre Mauger. C'est vrai !

M. Michel Debré. Bref, on ne triomphe pas avec les réalisations passées.

Quant au programme commun ! Les Français constituent un vieux peuple dont l'inconscient est formé par une longue histoire. Ils connaissent parfaitement les difficultés d'une alliance durable entre le parti communiste et ses partenaires, le caractère fallacieux des promesses faites par les uns ou les autres. Ils connaissent parfaitement les fautes qu'un éventuel gouvernement issu des rangs de l'opposition ne manquerait pas aussitôt d'accumuler. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais — et vous l'avez perçu derrière tous les discours d'hier, ceux de MM. Claude Labbé, Max Lejeune, Boudet ou Ferretti — la grande affaire c'est que l'opinion, dans sa majeure partie, s'interroge sur l'efficacité de son commandement politique actuel face aux problèmes d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur quelques bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Les uns sont de vrais problèmes. Il en est ainsi de l'inflation, du chômage. Les autres, à bien des égards, sont artificiellement grossis, comme l'appel à une société nouvelle qui aujourd'hui, dans l'esprit des incroyants, a pris la place qu'occupait jadis l'espérance du paradis. (*Sourires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Vous pouvez montrer la hausse du pouvoir d'achat depuis vingt ans ; on vous montre un million de chômeurs. Vous pouvez parler des exceptionnelles réalisations de la France moderne, notre France ; on vous montre tout ce qui reste à faire du point de vue de la santé ou de la formation professionnelle. Vous pouvez parler du grand prestige de la France indépendante ; on vous montre les tendances à l'alignement qui s'accroissent et la baisse de notre influence à Bruxelles.

Alors, monsieur le Premier ministre, que fallait-il faire au lendemain des élections municipales ? Que faut-il faire aujourd'hui, ou plutôt, que faudra-t-il faire demain, car le débat d'aujourd'hui est déjà clos ; ses résultats sont connus et il n'apporte aucune novation. Vous obtiendrez, vous n'en doutez pas, un très large vote de confiance. MM. Claude Labbé, Max Lejeune et Roger Chénard vous l'ont garanti. Vous repartirez pour le Sénat, et le vote de la Haute assemblée, confirmant celui de l'Assemblée nationale, n'apportera aux Français et aux Françaises que la moitié de ce qu'ils attendaient, c'est-à-dire une raison de combattre et de croire en la victoire. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur quelques bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Alors, je vais être imprudent, car, tout dépourvu de responsabilités que je sois, je vais vous dire ce que, me semble-t-il, on attendait de vous, ce qu'on attend encore.

On attendait d'abord, et on attend encore que vous tranchiez un différend qui va empoisonner l'atmosphère : je veux parler de la réforme électorale.

Parmi les actifs de la V^e République, il en est un, mes chers collègues, dont on ne parle guère, mais auquel je suis très sensible et sur lequel j'appelle votre attention.

La III^e République a connu de violents mouvements d'antiparlementarisme. La IV^e République également. Il y avait de l'exès dans ces mouvements, mais le Parlement s'était discrédité par les crises ministérielles injustifiées, par les budgets qui n'étaient jamais votés à temps, par des sessions interminables où des motions votées en grand nombre demeuraient sans lendemain tant elles étaient irréalistes.

La V^e République, en enserrant la vie parlementaire au sein d'une Constitution neuve et plus exigeante, a évité jusqu'à présent ce grave défaut. Il n'y a pas en France d'antiparlementarisme depuis le début de la V^e République. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*) On attend beaucoup du Parlement, on le critique peu.

Il n'y a pas, monsieur le Premier ministre, de meilleure méthode pour faire revivre l'antiparlementarisme que de reprendre une tradition détestable qui consiste, à la veille d'une dissemence sur les bancs du rassemblement pour la République et sur quelques bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.) et, pis encore, de la part du Gouvernement, à affirmer qu'il ne s'agit pas de son affaire en laissant les députés en discuter à leur convenance.

La loi électorale est une loi fondamentale dans la République. Elle ne figure pas dans la Constitution, même dans son principe. C'est dire, effectivement, qu'elle peut être modifiée, et dire qu'elle peut être modifiée, c'est considérer que certains événements ou certaines circonstances le permettent. Encore faut-il peser ces circonstances et ces événements.

Voilà bientôt vingt ans qu'une loi électorale majoritaire a été adoptée. Il n'a pas fallu moins qu'une crise de régime et un changement de République pour ôter à la nation cette épave au pied qu'est un mode de scrutin d'où ne ressort aucune majorité et qui condamne à des coalitions dont la fragilité est accentuée par le fait que pour toute formation, il s'agit d'abord de se distinguer des formations auxquelles elle est associée.

Monsieur le Premier ministre, selon les bonnes règles de la V^e République et les intérêts de l'Etat, vous appelez à la cohésion de la majorité, mais vous laissez planer l'éventualité d'une réforme électorale, vrai changement de régime qui, les choses étant ce qu'elles sont, n'altérera pas de sitôt l'unité de l'opposition, mais enlèvera à la majorité toute chance de cohésion, qui apparaîtra non comme l'espérance d'un combat victorieux, mais comme une sorte d'assurance en cas d'échec. Et quelle explication donnera-t-on de ce changement réalisé en tapinois, dix mois, six mois ou trois mois avant les élections ? On dira que telle est la volonté des députés.

Ah ! mesdames, messieurs, je vous mets en garde contre un débat parlementaire permanent, des séances interminables de commission, des motions, des amendements, des marchandages — tantôt vingt, tantôt trente, tantôt quarante députés de plus — face à un exécutif qui laissera faire et qui prétendra gérer, lui, les affaires de la France, MM. les députés réglant les conditions de leur réélection. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Pierre Mauger. Il ne faut pas tomber dans le piège !

M. Michel Debré. La loi électorale est un texte organique aux conséquences décisives. C'est une responsabilité qui pèse sur les épaules de l'exécutif aussi bien que sur celles du législateur. Dire que la loi électorale pour l'Assemblée nationale est la seule affaire des députés signifie ait que la loi électorale du Sénat est la seule affaire des sénateurs, la loi électorale des conseils généraux l'attribution des seuls conseillers généraux et la loi électorale du Président de la République la seule affaire du Président de la République. Aucun régime ne supporte une telle appropriation des modes de désignation. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le respect des institutions rejoint la morale pour vous enjoindre de traiter cette affaire avec le sérieux qu'exige le bien de la République. Un chef de majorité ne peut garder le silence. Un chef de majorité ne peut laisser à d'autres la responsabilité qui est la sienne. Un chef de majorité doit dire ce qu'il veut et, dans les temps que nous sommes, il faut dire que, dans votre esprit, l'affaire est réglée pour les raisons que j'ai dites et dans le sens que j'ai dit.

Puisque vous n'en avez pas parlé, nous sommes en droit de penser que vous ne voulez pas de réforme, et vous avez raison. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Sourires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Sur le deuxième point, la politique de redressement, vous avez trouvé, au début de votre propos, le ton et les mots qui convenaient et que nous attendions. La France était l'an dernier menacée d'une évolution à l'italienne. Vous avez, en septembre, appliqué un garrot qui était urgent. Et vous pouvez, à juste titre, vous flatter d'une réduction sensible de la croissance de la masse monétaire, d'un ralentissement du cycle dangereux : hausse des prix, hausse des revenus, d'une reprise modérée de la croissance et d'un freinage dans le déséquilibre dramatique de notre balance du commerce extérieur.

Vous avez eu raison, par ailleurs, traitant du chômage, d'appeler l'attention de toute l'Assemblée sur le chômage mondial. La France n'est pas la seule atteinte. Le Gouvernement n'est donc pas le seul responsable. Sans doute le chômage est-il caché dans les pays communistes par une mobilisation de la main-d'œuvre qui ne laisse à personne le choix de son travail et qui transforme le non-travail en oisiveté condamnée par le code pénal. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous avez encore eu raison d'attirer l'attention de l'Assemblée sur cet autre fait capital que l'inflation, par ses conséquences sur les coûts, provoque une aggravation du chômage. Sur ce point, l'expérience n'a que trop justifié les prévisions pessimistes que je faisais dans mes premières interventions à cette tribune, il y a quatre ans, et qui n'étaient pas alors toujours bien reçues. Il faut continuer cette œuvre de redressement ; il faut continuer cette œuvre d'explication.

Mais, monsieur le Premier ministre — et vous l'avez bien senti — nous attendions de vous un complément. C'est, en effet, une leçon de l'expérience — et ce n'est pas une expérience d'hier — qu'une politique de redressement financier et monétaire, tout indispensable qu'elle apparaisse, toute prioritaire

qu'elle doive demeurer, toute fondamentale qu'elle soit pour une action nationale en quelque domaine que ce soit, n'est plus reçue si elle ne comporte pas des accompagnements d'ordre économique et social. Ce n'est pas seulement l'approche de l'échéance électorale qui me fait tenir ce propos, mais l'état de notre société et la psychologie des Français et, d'ailleurs, de bien d'autres hors de France.

Vous l'avez compris, monsieur le Premier ministre, et c'est pourquoi vous avez affirmé une volonté de solidarité à l'égard des familles et des personnes âgées, et traité avec gravité le problème du chômage. Il est bien clair, et je le répète une dernière fois, qu'il n'y a pas meilleure preuve de solidarité que de maintenir une monnaie solide garantissant l'épargne et une hausse mesurée des revenus par rapport à la production, ce qui assure l'expansion économique, l'emploi et l'équilibre du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mais notre société veut davantage. Mais le combat politique exige davantage.

Afin d'améliorer l'emploi, problème capital, monsieur le Premier ministre, vous prenez de nombreuses mesures ponctuelles, notamment en faveur des jeunes. Elles sont approuvées et nous ne pouvons que souhaiter leur succès. Vous entendez aussi encourager l'investissement. Vous avez raison, mais il faut aller plus loin. Vous vous refusez à envisager la protection de certains secteurs menacés de notre économie et, là, vous n'avez pas raison.

L'encouragement à l'investissement peut, certes, présenter un risque financier. Il peut directement conduire à un laisser-aller en matière de rémunérations et de profits. Il peut, dans certains domaines, entraîner des dépenses de fonctionnement déraisonnables. C'est pourquoi, très fermement, la vanne des revenus et du crédit doit être tenue. C'est une condition du succès. Mais, en prenant cette précaution, l'encouragement à l'investissement est une des meilleures voies pour réduire le chômage, et l'une des plus saines car cet encouragement bien conçu est promoteur d'avenir.

Vous restituez des crédits de paiement, vous ouvrez le fonds d'action conjoncturelle avec de nouveaux crédits de paiement. C'est bien, c'est même très bien. A elle seule, cette mesure, me semble-t-il, vaut autant que toutes les dispositions ponctuelles que vous envisagez.

Vous avez aidé les investissements dans les petites et moyennes entreprises. C'est bien, c'est très bien. Vous avez, la semaine dernière, envisagé une aide à l'investissement pour cette grande affaire qu'est la sidérurgie. Elle est sans doute insuffisante. Mais, dans l'un et l'autre cas, hâtez-vous.

En cette année 1977, ne serait-il pas bon, monsieur le Premier ministre, d'envisager de faire davantage ? Je le crois. Vous affirmez qu'une certaine reprise des investissements privés est perceptible. Mais il faut faire en sorte que cette reprise soit plus marquée dans des secteurs bien choisis, ce qui aurait un effet rapide sur l'emploi. Si l'on affectait la plus grande part du produit de l'emprunt que vous avez annoncé à l'aide à l'investissement en faveur d'activités exportatrices ou de certains secteurs de pointe, l'effet serait sans doute immédiat sur l'emploi, et l'utilité de cette mesure pour notre économie serait perceptible dans un proche avenir. Il y va de l'intérêt de la France, car si la victoire nous échappe, la relance par la consommation envisagée par l'opposition signifiera surtout la relance de l'inflation. Alors, aidez la victoire par une bonne relance des investissements productifs et rentables, à effet immédiat sur l'emploi ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur quelques bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mais que dire, une nouvelle fois, monsieur le Premier ministre, du chômage provoqué et aggravé par une compétition internationale dont vous avez vous-même, hier, reconnu le caractère brutal ? Devant cette situation, vous maintenez votre refus du retour au protectionnisme. Sur ce sujet, nous nous sommes bornés, dans cette enceinte, à quelques escarmouches. D'une manière générale, vous vous êtes opposé à toute proposition qui vous était présentée concernant tel ou tel secteur. Cependant, depuis les temps qui ont été heureusement éclairés par l'ouverture des frontières, c'est-à-dire par l'application des dispositions économiques du Marché commun et par la libération des échanges, cinq faits essentiels sont intervenus.

Le premier tient au niveau des coûts de l'économie française. Certes, des causes extérieures communes à d'autres pays ont pu être déplorées. Mais il y a eu aussi des causes intérieures,

notamment la hausse constante des revenus, supérieure à celle du revenu national. L'inflation qui en est résultée a porté un coup grave à notre industrie, notamment à toutes les industries de main-d'œuvre.

Deuxième fait, et il est capital : on a enregistré une détérioration exceptionnelle des conditions de la compétition mondiale. A cet égard, l'année 1977 ne peut pas être comparée à l'année 1960. La surindustrialisation, de type japonais, conduit à des dumpings systématiques. L'industrialisation, grâce à des capitaux américains ou européens, de pays où la main-d'œuvre est mal payée, où, parfois, le sort de cette main-d'œuvre s'aggrave, pour mieux permettre à leur pays de disposer, à n'importe quel prix, de devises fortes, où l'alliance de ces capitaux avec une main-d'œuvre pauvre aboutit à une sorte de retour vers l'esclavage, conduit à la diminution de notre production nationale et à la fermeture d'entreprises françaises. Et que dire, encore une fois des naturalisations abusives constatées chez certains partenaires du Marché commun, naturalisations qui constituent de véritables tricheries, de véritables délits ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Le troisième fait — et il ne faut pas hésiter à le dire à haute voix — c'est le retour des Etats-Unis à un protectionnisme forcené. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Les Etats-Unis ne cessent d'afficher une doctrine libérale pour l'extérieur et, en fait, recommencent à pratiquer un protectionnisme que nous connaissons bien et dont l'affaire de Concorde donne un bon exemple. L'attitude du Gouvernement des Etats-Unis est, sur ce point, à proprement parler, scandaleuse. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

C'est d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, le Gouvernement des Etats-Unis qu'il fallait attaquer, au lieu de laisser les compagnies d'aviation française et anglaise plaider à grands frais devant un tribunal, alors que nous savons qu'il n'en sortira jamais qu'une mauvaise façon à notre égard.

M. Hector Rolland. Il fallait soutenir l'action de ces compagnies !

M. Michel Debré. Protectionnisme encore à l'égard des aciers spéciaux, simplement parce que les Etats-Unis prétendent découvrir brusquement quelques onces de chrome rhodésien dans nos produits ! Protectionnisme à l'égard des industries mécaniques par le biais de règlements intérieurs, exclusivement destinés à établir des barrages douaniers ! Et je ne parle pas des droits de douane sur les produits agricoles ou de la non-protection des appellations contrôlées ! Mais, il y a plus grave : les Etats-Unis ferment leurs frontières aux produits japonais, mais acceptent en contrepartie que le Japon exporte vers l'Europe et exigent de la Commission économique européenne qu'elle n'établisse aucun barrage contre les exportations japonaises. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Hector Rolland. Oui, c'est scandaleux !

M. Pierre Mauger. Et il est criminel de ne rien faire !

M. Michel Debré. Quatrième fait : l'impuissance de la commission économique européenne à faire face à la crise en assumant sa responsabilité à l'égard des pays membres de la Communauté.

Cette insuffisance de la Commission économique européenne, directement responsable d'une part du chômage dans la sidérurgie française, du chômage dans l'industrie textile européenne et de bien des difficultés agricoles, l'indifférence, la nonchalance, le sentiment d'irresponsabilité...

M. Pierre Mauger. Le laisser-faire !

M. Michel Debré. ...notamment dans les négociations avec le Japon, n'ont d'égalé qu'une sorte d'obéissance passive à des puissances économiques européennes ou extra-européennes.

Ce n'est pas moi, c'est le commissaire hollandais qui a dénoncé, en matière agricole, la soumission des services et de la Commission aux exigences des Etats-Unis.

M. Pierre Mauger. C'est comme cela que l'on perd son honneur !

M. Michel Debré. Le Marché commun n'est pas seulement devenu une zone de libre-échange, mais une « passoire » — je répète le mot — et c'est une des causes du chômage.

M. Pierre Mauger. Et non la moindre !

M. Michel Debré. Dernier fait, enfin : l'ordre monétaire international, depuis 1960, a disparu. La seule conférence économique qui mériterait toute notre attention est celle qui, associant les nations européennes, les Etats-Unis, l'Union soviétique, les pays arabes et le Japon, tenterait de reconstituer un fonds monétaire international et un ordre monétaire international.

A quelle tribune autre que celle-ci, quelle voix autre que la mienne doit maintenant, et plus que jamais, mettre en garde contre la menace grandissante d'une crise économique permanente qui est en germe depuis la décision américaine de rompre le lien entre le dollar et l'or et d'instituer ensuite un système de changes flottants ? A quelle tribune, autre que celle-ci, quelle voix autre que la mienne mettra en garde contre la politique de la trésorerie américaine — fût-elle bénie par les économistes américains prix Nobel — qui condamne à la dégradation des échanges et à la crise ?

Faites le bilan de ces cinq faits : la hausse des coûts de l'économie française, la détérioration des conditions de la compétition, le retour des Etats-Unis à une économie fermée, protégée, l'incapacité de la Commission économique européenne et, sur fond de tableau, le désordre monétaire international. Et vous ne voulez pas protéger l'acier français, les chantiers navals français, l'industrie textile française, la petite mécanique française, l'optique française ?

M. Pierre Mauger. L'aéronautique française !

M. Michel Debré. Vous dites : il y aura des mesures de rétorsion !

L'Allemagne réserve son marché aux industriels allemands. Y a-t-il rétorsion ? La Belgique double le taux de la T. V. A. sur certains produits importés. Y a-t-il rétorsion ? L'Italie s'affranchit des règles communautaires. Y a-t-il rétorsion ? La Grande-Bretagne se fait largement subventionner tout en dénonçant la politique agricole commune. Y a-t-il rétorsion ?

M. Marcel Hoffer. Très bien !

M. Michel Debré. Il ne s'agit pas, monsieur le Premier ministre, de revenir au protectionnisme. Hier, vous avez annoncé une baisse des limites d'âge, et vous avez précisé que ce n'était point une mesure générale ni définitive. Vous l'avez affirmé à juste titre : c'est une mesure partielle et temporaire. De même, à l'heure actuelle, en pleine crise, il s'agit de sauvegarder pour un temps l'emploi dans certains secteurs bien déterminés de notre industrie. En même temps vous protégerez quelques industries contre l'achat abusif par des sociétés multinationales qui prennent notre technologie, assèchent notre potentiel et se soucient peu de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Plus le Gouvernement tardera, plus il sera conduit à prendre des mesures en catastrophe, plus il rendra fragile la position de sa majorité, alors que l'opposition, si elle devait gagner, nous préparerait rapidement un protectionnisme généralisé complété par le contrôle des changes. (*Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*) Vous devez à votre majorité de lui donner, avec la rigueur financière maintenue, avec la rigueur maintenue d'une politique des revenus et du sérieux dans la politique de crédit, une politique économique plus généreuse en matière d'investissements et d'équipements bien choisis, une politique de protection du marché français dans les secteurs en danger. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et des républicains indépendants.*)

Vous vous exclamerez : « Mais je mets en priorité les exigences du redressement économique. Il faut un long temps. » Vous l'avez dit hier : il faut plusieurs années. Mais vous n'êtes pas assuré, monsieur le Premier ministre, de ces « plusieurs années ». Et l'intérêt de la France, que vous mettez en avant pour définir votre action au cours des dix mois à venir est-il lié à ce point à l'élection d'une assemblée multinationale au suffrage universel qu'il faille, par un vote précipité, faire perdre encore quelques suffrages sans en récupérer aucun ?

M. André-Georges Voisin. Il y a mieux à faire !

M. Michel Debré. Après l'affaire électorale, après le redressement économique, ce sera là mon troisième point. Et que la grande brièveté et la prudence de mon propos ne vous dissimulent pas sa gravité.

On nous dit : il faut que la France honore sa parole. D'abord, le traité de Rome ne fixe aucun délai, n'impose aucune obligation précise. Ensuite, avant d'honorer notre parole, si les

autres honoraient la leur ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur quelques bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Pierre Mauger. Ce serait la moindre des choses !

M. Michel Debré. Le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier interdisait à l'Allemagne de recartelliser. Les cartels sont reconstitués.

M. Cidier Julia. Absolument !

M. Michel Debré. A même été constitué le plus puissant cartel qui ait jamais existé. Où est la parole donnée ?

En adhérant au Marché commun, la Grande-Bretagne a affirmé son adhésion à la politique agricole commune ; il y a quelques mois, alors qu'elle profitait largement et quelque peu abusivement des montants compensatoires, on a pu penser qu'elle l'acceptait. Un débat à la Chambre des Communes a dû vous éclairer sur ce point. Interpellé par un député conservateur, le Gouvernement travailliste a clairement répondu que le fait d'admettre les montants compensatoires ne signifiait pas que la Grande-Bretagne acceptait la politique agricole commune. Où est la parole donnée ?

Quel respect l'Italie porte-t-elle aux règlements communautaires ?

M. Hector Rolland. Aucun !

M. Michel Debré. Où est la parole donnée ?

Quelle indépendance est celle de la Commission économique européenne par rapport aux demandes des Etats-Unis ? Où est la parole donnée et le respect du serment des commissaires ?

Y a-t-il une chance pour que les quatre-vingt-un députés français — à supposer qu'ils soient soudés — puissent convaincre leurs quatre cents collègues de décartelliser l'acier comme le traité sur le charbon et l'acier le prévoit, d'appliquer la politique agricole commune telle que la Grande-Bretagne l'a signée, de faire respecter les règlements communautaires par l'Italie et de refuser que les Etats-Unis traitent l'Europe en marché à leur disposition ?

Vous me direz qu'au cours des mois passés certaines satisfactions ont été obtenues : le Conseil constitutionnel a déclaré inconstitutionnel tout transfert de souveraineté, toute atteinte à l'indivisibilité du territoire, toute extension des pouvoirs de cette assemblée européenne, et l'on évoque un éventuel article de loi rappelant ces principes. Voilà, sans doute, qui permettra de donner bonne conscience aux esprits à juste titre inquiets de ce piège tendu à l'indépendance nationale. J'aurai sans doute, hélas ! l'occasion de vous démontrer l'insuffisance de ces prétendues garanties, que seul un protocole additionnel nous donnerait.

Mais puisque l'intérêt immédiat de la France n'est nullement en cause, est-il urgent de diviser la majorité pour ce projet ? Il semble que l'esprit d'une certaine politique reste ce qu'il fut à certaines occasions : imposer à certaines tendances de la majorité le reniement de leurs croyances et tendre en même temps à certaines fractions de l'opposition un rameau d'olivier à saisir au plus tôt. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

C'est ainsi, à perdre ses amis sans séduire ses adversaires, que l'on perd les batailles. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et des républicains indépendants.*)

Avec l'avortement à la libre convenance des couples et des femmes, avec la pilule aux mineures sans autorisation paternelle ou maternelle, avec les plus-values imposées en pleine crise de l'épargne, avec les incessantes servitudes mises à la charge des chefs d'entreprise en pleine dépression économique, quelles voix avons-nous gagnées ? Aucune ! Par contre, je sais les déceptions que nous avons provoquées et les découragements de tant de bons esprits. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne sais qui vous allez gagner à vous précipiter dans cette aventure. Je sais au contraire d'autant mieux ceux que vous allez perdre qu'une négociation pour un protocole additionnel raisonnable complémentaire pouvait et pourrait encore associer les chauds partisans d'une organisation européenne et les défenseurs déterminés de l'indépendance nationale. L'intérêt de la France et celui de la majorité sont liés dans cette affaire. Je souhaite que vous puissiez le comprendre, ou le faire comprendre, avant qu'il ne soit trop tard. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur quelques bancs des républicains indépendants.*)

Trop tard, c'est le mot qui revient dans toutes les conversations — à tort, chers collègues de la majorité — et l'opposition, pour brûlante qu'elle soit de ses derniers succès, sait que tout n'est pas dit.

M. Jean Fontaine. Rien n'est joué d'avance.

M. Michel Debré. Dans la situation présente, il n'est pas trop tard pour parler aux Français, pour leur dire ouvertement que nous sommes entrés dans l'une des plus graves crises de notre histoire contemporaine : crise de la natalité — jamais, dans son histoire, la fécondité française n'a été aussi basse — crise de l'adaptation de notre société à de nouvelles conditions de vie, pour expliquer le déséquilibre entre les ressources réelles de la France et le niveau de vie espéré ; crise économique, avec le ralentissement tragique des investissements et de graves difficultés pour les sources d'énergie ; crise nationale face à la politique des très grandes puissances, face aussi, pourquoi le cacher, au renouveau de l'expansionnisme allemand.

Il n'est pas trop tard pour expliquer aux Français qu'il ne sera fait face à cette crise, ni par une sorte de libéralisme qui n'est qu'un renoncement, ni par un programme commun qui n'est qu'une addition de promesses sur fond d'illusions, voire de dupes, (*Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République*) en d'autres termes qu'il faut mettre à l'écart toutes les idéologies, toutes les illusions pour prendre la mesure des réalités.

Il n'est pas trop tard, pour mobiliser les Français en fonction d'une conception du bien public telle qu'elle fut affirmée au début de la V^e République, comme elle le fut au début de la IV^e République et au début de la III^e République, une conception fondée à la fois sur la sécurité et sur l'équilibre, sur l'effort éclairé par la justice et par la fierté nationale.

Mais pour tenir ce langage, pour prouver qu'il n'est pas trop tard, il faut faire de la politique. (Très bien ! Très bien et *applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*) M. Max Lejeune l'a parfaitement souligné hier après-midi.

Une affirmation est souvent avancée : soyons de bons administrateurs, soyons de bons gestionnaires, ne soyons pas hommes politiques, ne faisons pas de politique. Voilà qui est difficile à comprendre ! Etre universitaire, commerçant, magistrat, travailleur salarié ou indépendant, ce serait noble par principe ; être homme politique ne le serait pas, par principe ? Quelle erreur !

La politique est un métier qui comporte des ombres, de grandes zones d'ombres ; c'est un métier qui attire des ambitions, des égoïsmes et des égocentrismes. C'est surtout un métier dur par les ingratitude, les incompréhensions, les attaques qu'elle entraîne, par les échecs aussi. C'est un métier auquel on se donne quasiment sans esprit de retour, ce qui est souvent amer.

Mais sans politique il n'est pas de nation, sans hommes politiques il n'y a pas de démocratie et, en toute hypothèse, pas de politique et pas d'hommes politiques, pas de gouvernement ! (*Applaudissements et sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et sur divers bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Quand on veut, pour traiter les affaires du pays, ne pas faire de politique, il faut un accord général et quasiment unanime. Si un gouvernement veut gérer les affaires de la nation sans faire de politique, il est nécessaire alors que ses adversaires n'en fassent pas non plus. Ou le Gouvernement réussit à convaincre l'opposition qu'elle a tort — et permettez-moi de douter que vous réussissiez (*Sourires*) — ou vous faites de la politique, c'est-à-dire que vous menez le combat afin de gagner les élections. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. André-Georges Voisin. Tout simplement !

M. Michel Debré. A cela j'entends rétorquer qu'il serait « gaullicien » de ne pas s'occuper des élections ! Où a-t-on lu, où a-t-on entendu dire que l'homme d'Etat qui, dans toute l'histoire de la France et de la République a le plus participé aux élections, y a eu recours le plus souvent...

M. André Fonton. Très bien !

M. Michel Debré... a introduit le référendum populaire et l'a pratiqué, a voulu l'élection du Président de la République au suffrage universel et s'y est soumis, ne se soit pas préoccupé des élections et n'ait pas agi en vue de les gagner, puisqu'il estimait qu'il y allait de l'intérêt national. (*Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Pour ces élections, monsieur le Premier ministre, vous faites appel à l'union de la majorité. Comme vous avez raison ! Face aux formations signataires du programme commun, républicains indépendants, centristes, réformateurs, gaullistes sont sur le même navire.

M. Robert Aumont. Il coule !

M. Michel Debré. Mais ce n'est pas tout d'être sur le navire, encore faut-il qu'il soit conduit. (*Rires sur les bancs des communistes.*) Sachez que la majorité est toute prête à vous répondre, c'est-à-dire à ne pas douter d'elle-même dès qu'elle ne doutera plus de son commandement.

Lors d'élections municipales récentes, avons-nous fait en province les listes d'une seule formation ? Autant que nous sommes nous avons réalisé l'union et pour cela nous avons choisi une direction et balayé la route des questions qui provoquaient des difficultés ou des heurts.

Si le Gouvernement menait le combat, s'il n'avait pas à chaque instant des projets qui brouillent les cartes et embrument les esprits...

Un député du rassemblement pour la République. Bravo !

M. Michel Debré. ...et qui, encore une fois, ne font gagner aucune voix mais en font perdre, vous verriez nous seulement l'union, mais l'ardeur au combat ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jean Chamant. Très bien !

M. Pierre Mauger. Et l'enthousiasme !

M. Michel Debré. Ce n'est pas rien, en République, que de renouveler l'Assemblée nationale, et c'est faire une inexacte appréciation de la Constitution de la V^e République que de croire au caractère secondaire de cette consultation. Celle-ci est capitale pour le destin national. En douterions-nous, que son caractère capital n'échappe pas à l'opposition ; et puisqu'il n'échappe pas à l'opposition, il ne peut pas nous échapper.

Encore une fois, monsieur le Premier ministre, ce débat est pratiquement terminé avant d'être achevé. Il n'a pas été ce qu'il eût dû être. Tirez-en les conclusions que vous voudrez, mais sachez ce qu'un grand nombre d'entre nous, sinon, dans le secret de leur conscience, la totalité, attendent du Gouvernement de la France, que vous représentez.

Ils attendent une vue d'ensemble politique des dix mois qui viennent, des choix politiques pour ces dix mois en fonction des exigences d'union et de cohésion, une ardeur politique pour mener le combat qui est déjà commencé, enfin une volonté politique de vaincre, qui ne peut animer l'esprit de la troupe que si elle inspire l'esprit de ses chefs et éclaire leur action. (*Vifs applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Baillot.

M. Louis Baillot. Monsieur le Premier ministre, on nous avait annoncé un grand débat de politique générale.

M. André Fanton. Vous venez de l'avoir !

M. Louis Baillot. Il s'agit finalement d'une communication sur votre plan de dix mois qui n'aborde que des problèmes très limités.

Pourtant, il y a matière à un tel débat. En nous proposant un plan qui escamote l'examen de la situation économique et sociale du pays et les leçons que l'on peut tirer de l'échec de celui que vous nous avez présenté à l'automne dernier comme le grand acte politique avant les élections législatives, vous apportez la preuve que vous ne maîtrisez pas les phénomènes économiques.

La raison de cet échec est simple : vous ne vous êtes pas attaqué aux causes du mal engendré par l'inflation et le chômage qui se nourrissent l'un de l'autre et précipitent le pays vers une crise plus profonde.

Les propositions que vous soumettez aujourd'hui au Parlement, ne vous permettront pas de surmonter la crise parce que vous continuez d'escamoter les causes qui la nourrissent.

Comment pouvez-vous présenter aujourd'hui un plan facilitant la création d'emplois pour les jeunes alors que vous avez approuvé, la semaine dernière, celui des patrons de la sidérurgie qui liquide 20 000 emplois avec le concours des fonds publics ? Le débat sur la sidérurgie a mis en évidence, devant des millions de Français, la malhonnêteté d'une politique qui sacrifie les intérêts des travailleurs et ceux de la nation pour le plus grand profit des patrons d'un secteur essentiel à la vie économique de notre pays.

Mais la sidérurgie n'est pas le seul secteur industriel touché.

Dans la machine-outil, la situation s'aggrave : six machines-outils sur dix, utilisées en France, sont d'origine étrangère et quatre d'entre elles proviennent d'Allemagne fédérale. Au lieu de prendre les mesures qui auraient contribué au développement d'une industrie dans laquelle nos ingénieurs, techniciens et ouvriers ont réalisé des prouesses techniques, vous l'avez sacrifiée, condamnant au chômage des milliers de travailleurs de haute qualification professionnelle. Il y a quelques jours, la police chassait les travailleurs de l'entreprise Cazeneuve à Saint-Denis, qui occupaient l'usine, défendant à la fois leur outil de travail et une parcelle du patrimoine national.

La situation dans le secteur de la mécanique est aussi très sérieuse. Certaines entreprises présentées naguère comme des exemples de réussite, sont aujourd'hui cédées à des firmes américaines qui, après avoir absorbé leur marché commercial, les liquideront purement et simplement avec votre assentiment.

Dans les domaines du textile, de l'habillement et du cuir, le chômage s'étend. Sans doute, la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs populaires se répercute-t-elle sur les achats et par conséquent sur la production. Mais je reprends les propos qui ont été tenus à plusieurs reprises dans cette enceinte, la concurrence sauvage que livre l'étranger, est à l'origine des difficultés de ces secteurs industriels. La semaine dernière, plusieurs milliers de travailleurs réunis à Paris pour dresser le bilan accusateur d'une politique qui consiste à exploiter une main-d'œuvre bon marché dans les pays étrangers où sont investis des capitaux français, au détriment de la main-d'œuvre française jugée trop chère, en ont apporté la preuve.

Les chantiers navals connaissent aussi des difficultés alors que le Gouvernement subventionne, à hauteur de 15 p. 100, les entreprises qui passent commande de bateaux aux chantiers navals nippons. Ainsi, des fonds publics servent à engendrer le chômage dans les chantiers navals français.

Dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, le marasme se poursuit, malgré l'annonce périodique par les communiqués d'un redressement prochain.

La diminution des crédits consacrés aux équipements publics, notamment à la construction d'I. L. M., n'est pas étrangère à cette situation. Il s'ensuit un accroissement du nombre des dépôts de bilan des petites et moyennes entreprises. Un quotidien économique n'a-t-il pas écrit il y a quinze jours : « Les entrepreneurs du bâtiment sont toujours pessimistes, sinon davantage ; le printemps fera mal » !

Et que dire des secteurs industriels de pointe ?

Dans le domaine de l'informatique, les conséquences néfastes de l'accord entre la C.I.F. et Honeywell-Bull apparaissent clairement. Navons-nous pas appris récemment qu'Honeywell-Bull venait de décider la fin de la construction de gros ordinateurs en France ? C'est la preuve que nous avons raison de dénoncer cet accord qui est préjudiciable à l'informatique française et qui, de ce fait, porte un coup à notre indépendance dans un secteur vital pour la vie économique et scientifique française. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Le débat consacré à l'aéronautique est aujourd'hui public. Les difficultés posées par Concorde sont connues de tous et ce n'est pas la vigueur que le Gouvernement déploie pour défendre le supersonique franco-anglais qui permettra de les surmonter. Présentement, l'achat ou non de Boeing par Air France occupe le centre de l'actualité.

Sans vouloir entrer dans le détail de l'affaire, faute de temps, nous tenons à réaffirmer qu'il est inadmissible de présenter l'achat de Boeing comme la seule solution pour Air France. Nous répétons qu'il est possible d'utiliser des avions français existants et qu'il est surtout opportun de mettre immédiatement en chantier un moyen courrier de cent vingt places qui pourrait, compte tenu du savoir-faire de nos techniciens et de la capacité technologique et technique de notre pays, devenir une « nouvelle Caravelle ». Les pressions de Boeing et surtout le marchandage selon lequel l'achat des avions est lié à une sous-traitance pour la S. N. I. A. S. doivent être repoussés avec indignation. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Dans le secteur de l'industrie nucléaire, les choix propres à favoriser l'équipement des centrales et l'autorisation accordée à la constitution de sociétés comportant des capitaux étrangers, donnent au baron Empain et aux firmes américaines un pouvoir considérable. Dans ce domaine aussi, les intérêts français ont été bradés au profit des sociétés multinationales.

Évoquant la situation dans le secteur nucléaire, c'est l'ensemble du problème de l'énergie qui devrait faire l'objet d'un nouvel examen. Il y a deux ans, la majorité parlementaire adoptait le plan nucléaire gouvernemental baptisé alors « tout nucléaire ». Nous avons critiqué ce plan pour diverses raisons : économiques, techniques, écologiques, politiques. Nous avons surtout réfuté la thèse officielle selon laquelle l'augmentation du prix du pétrole avait pour effet de renforcer la place de l'énergie nucléaire parce que celle-ci était meilleur marché.

En effet, à peine la décision avait-elle été prise que le prix de l'uranium enrichi augmentait. Aujourd'hui, le prix de l'électricité d'origine pétrolière et de celle d'origine nucléaire font la course à la hausse, pour le plus grand profit des sociétés capitalistes et afin de neutraliser l'augmentation de la consommation de charbon français. Car vous vous refusez toujours à accroître la production charbonnière et vous augmentez arbitrairement le prix de vente du charbon sous le prétexte de réaliser une péréquation des prix de vente des différentes énergies.

Que devient alors la vérité en matière de prix de revient, credo de la société libérale de libre concurrence ? Dans ce domaine également, la politique pratiquée est contraire à l'intérêt national.

Cet examen partiel, faute de temps, des difficultés rencontrées par l'industrie française, révèle la gravité de la situation. Mais poursuivons notre analyse.

Que valent, monsieur le Premier ministre, les propositions que vous avez formulées dans votre plan de dix mois pour l'emploi des jeunes, puisque les grandes sociétés auront la possibilité de poursuivre leur politique de redéploiement industriel ?

Nous enregistrons actuellement les premières et graves conséquences de cette politique de redéploiement qui a été mise au point par le C. N. P. F. et dont l'application est l'œuvre conjointe du grand patronat et du Gouvernement.

Le redéploiement se fait dans deux directions.

D'une part, par l'investissement des capitaux français dans certains pays comme les U. S. A. qui fournissent une source de profits considérables, élevés en pourcentage et énormes en volume. Les capitaux français se concentrent vers les industries à rendement élevé comme le pétrole et ses dérivés, les produits chimiques et pharmaceutiques, l'équipement électrique et électronique. Michelin, Pechiney, Saint-Gobain, Thomson C. S. F., Creusot-Loire du groupe Empain, les ciments Lafarge et d'autres encore font une part importante de leur chiffre d'affaires aux Etats-Unis. Les profits réalisés sont réinvestis sur place à la recherche de superprofits.

A quoi sert-il donc de s'indigner, comme on l'a fait ici, du protectionnisme appliqué aux Etats-Unis si, dans le même temps, on laisse les grandes sociétés françaises investir dans ce pays, au détriment des investissements qui seraient si nécessaires en France ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*) Il faut être conséquent avec nous-mêmes.

Le redéploiement se fait, d'autre part, par l'investissement dans des pays où la main-d'œuvre est bon marché et où les placements de capitaux sont assurés pour une période assez longue.

La politique de redéploiement se traduit, en France, par un ralentissement de l'activité des grands groupes monopolistes et par la fermeture d'entreprises, ainsi que par la création à l'étranger d'entreprises de production identiques. Elle se traduit également par la faillite de nombreuses petites et moyennes entreprises sous-traitantes et par un chômage grandissant.

Les monopoles se plaignent de manquer d'argent pour moderniser l'économie française et réclament un financement public. Mais, pour investir à l'étranger, les capitaux affluent, les problèmes de financement cessent comme par enchantement grâce, évidemment, à l'appui de l'Etat. Les petites et moyennes entreprises que vous appelez à créer des emplois, pâtissent tout particulièrement de cette politique sélective qui réserve en priorité les investissements aux grandes sociétés. Elles se plaignent à juste titre de cet état de choses.

Encore une fois, que valent des mesures qui se traduiront sans doute par la création de quelques dizaines de milliers d'emplois, mais plus sûrement par un dégonflement artificiel des statistiques pour faire croire que le chômage diminue, alors que les sociétés multinationales à la recherche du profit maximum auront la possibilité de liquider des dizaines de milliers d'emplois ?

Dans la présentation de votre mini-plan, vous avez insisté sur l'idée que seules vos solutions étaient susceptibles de porter remède aux maux que vous constatez. Notre opinion est différente et nos solutions tout autres.

Pour m'en tenir au sujet que j'ai abordé, il est indispensable, pensons-nous, d'appliquer une politique industrielle et énergétique différente qui garantirait notre indépendance et assurerait du travail à nos compatriotes, sans pour autant confiner notre pays dans un repli sur lui-même.

Cette politique est définie dans le programme commun de gouvernement de la gauche unie. Son actualisation, à laquelle s'activent les trois partis signataires, doit permettre de mieux en préciser les orientations : définir de grands programmes industriels dans les domaines répondant aux besoins nationaux,

mettre un terme au démantèlement actuel et au gâchis des investissements et des ressources et appliquer un plan de développement des différents types d'énergie en favorisant l'utilisation maximale des ressources nationales, en particulier du charbon.

Permettez-moi de répéter une nouvelle fois combien il est inadmissible d'utiliser les Charbonnages de France pour investir à l'étranger, alors qu'on le leur refuse en France pour exploiter des gisements à haut rendement. Déjà, les Charbonnages de France ont été associés à Usinor pour acheter, en Virginie, une mine dont l'exploitation ne s'avère pas, pour le moins, une réussite.

Vendredi dernier, mon ami Bustin posait une question orale au sujet de l'investissement réalisé en commun en Australie par les Charbonnages de France et la société Mokta du groupe Rothschild. Dans sa réponse, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat a cru justifier l'injustifiable en prétendant, monsieur le Premier ministre, qu'une action de redéploiement était nécessaire. Or, les Charbonnages de France avouent que le but de l'opération est de faire connaître la technologie française d'extraction charbonnière. Au fond, il s'agit donc d'une opération de propagande dont la société Moka-Rothschild retirera les bénéfices.

Les exemples que je viens de citer montrent à l'évidence que, contrairement à ce que vous laissez croire, les difficultés des sociétés nationales naissent, pour une large part, des obligations financières auxquelles les contraint le Gouvernement, pour le compte des grandes firmes privées.

C'est pourquoi la politique que nous proposons ne pourra être réalisée que si les entreprises nationalisées jouent leur rôle au service de la nation et si les grands groupes monopolistes qui pèsent de tout leur poids sur les orientations économiques et politiques dans le seul but de défendre leurs intérêts sont nationalisés.

C'est pourquoi nous proposons d'ajouter à la nationalisation des neuf grands groupes et des secteurs financier et bancaire qui est déjà prévue dans le programme commun, celle de la sidérurgie, du pétrole et de Peugeot-Citroën. Ces nationalisations permettront en outre aux petites et moyennes industries actuellement asphyxiées par la contrainte des monopoles de jouer dans l'économie un rôle à la mesure de ce qu'elles représentent.

Telles sont, mesdames, messieurs, monsieur le Premier ministre, les critiques et les propositions que nous voulions présenter dans les domaines de l'industrie et de l'énergie qui, pour nous, sont décisifs pour le développement et l'avenir d'un grand pays moderne comme le nôtre. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Dubedout.

M. Hubert Dubedout. Monsieur le Premier ministre, vous comprendrez que je ne puisse commencer sans marquer le caractère irréel de ce débat.

Hier, en vous écoutant, j'avais l'impression d'être revenu au temps où, commissaire aux finances, je suivais l'exposé d'un ministre des finances sur un collectif budgétaire. Et je me suis étonné que le débat se situât à ce niveau.

Après le discours de M. François Mitterrand, chacun a senti que les aspirations profondes de la nation pour un changement s'exprimaient par la voix du leader de l'opposition. Et chacun a compris que vous étiez, comme il l'a dit, un Premier ministre en sursis.

Après avoir entendu M. Michel Debré, j'ai l'impression que le sursis est expiré.

Vos troupes sont parties, monsieur le Premier ministre, après qu'il m'eût été donné de constater, avec surprise, que les républicains indépendants se sont parfois racrochés aux propos de M. Debré avec autant d'enthousiasme que le R. P. R., cette dernière formation illustrant à quel point il devient facile, sous la V^e République, de se refaire une virginité. Car, après tout, lorsque vous avez été appelé, tel un pompier, pour combattre l'incendie, il semblait que vous succédiez à M. Jacques Chirac. Par M. Debré interposé, le voilà maintenant qui mène le combat, le vrai combat politique, celui qu'il aurait fallu toujours mener. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Monsieur le Premier ministre, je ne sais si les quelques minutes qui me sont accordées et que je n'aurai pas le cœur de prolonger (*sourires*), vous seront agréables, mais je voudrais vous faire part, sur le ton de l'humour, de ma déconvenue.

Elu député en 1973, je n'avais pas préparé, pour des raisons de circonstance, une telle carrière politique. J'avais d'autant plus de considération pour les économistes que mes études avaient été plus particulièrement orientées vers les sciences

et les techniques. J'étais alors, et je suis toujours, plein d'humilité dans ce domaine. Mais une chose m'a surpris, c'est de voir des ministres des finances se succéder à cette tribune pour venir nous présenter, à raison d'un plan par année, et le plus souvent deux, les techniques mises en œuvre pour résoudre une situation qui apparaissait chaque fois comme nouvelle. Et chaque fois — je reconnais que j'étais bon public — j'essayais d'apprendre. Je crois avoir maintenant beaucoup appris.

En somme, il y a d'un côté de votre bureau les tiroirs dans lesquels sont rangés les dossiers ministériels relatifs au relèvement des prestations sociales, à l'avancement de l'âge de la retraite, à l'amélioration des pensions, à la lutte contre le chômage et, de l'autre côté, les tiroirs renfermant les dossiers correspondants du ministère des finances évaluant les dépenses. Dans le tiroir du milieu, il y a quelques recettes : 5 p. 100 d'augmentation sur l'essence et un petit quelque chose provenant des banques — cela est nouveau.

Il me semble que même celui qui ne serait pas économiste, en ajoutant un petit peu de sel et un petit peu de poivre, arriverait toujours à bâtir de la sorte un programme économique.

Vous annoncez quelques nouvelles mesures, mais il me semble déjà en avoir entendu vanter les mérites dans la bouche de M. Giscard d'Estaing, puis de M. Fourcade. Je ne suis donc pas saisi d'admiration et j'en arrive à penser qu'il n'est peut-être pas si difficile que cela d'être député, même lorsqu'on nous expose des grandes théories économiques.

Mais, monsieur le Premier ministre, il nous faut bien parler de politique. Je vous avoue en avoir fait beaucoup pendant deux mois. Je me suis promené dans la périphérie de mon agglomération, mais également dans nombre de villes de France. Partout, j'ai entendu parler du chômage des jeunes, problème que vous n'avez d'ailleurs pas réglé, mais aussi du cadre de vie. C'est pourquoi j'ai été très déçu que vous n'ayez pas placé votre discours d'hier à ce niveau politique, ce qui eût permis de répondre aux aspirations de tous les Français.

Pour essayer de me recentrer sur l'action du Gouvernement, je me suis référé au conseil des ministres du 16 mars, qui s'est tenu entre les deux tours des élections municipales, sans que les déclarations formulées à son issue aient, semble-t-il, notablement influencé les électeurs.

Les gouvernements mis en place par M. Giscard d'Estaing avaient, sur le plan des discours, fondé beaucoup d'espoirs sur trois lois : la loi foncière, la loi portant réforme de l'urbanisme et celle portant réforme de l'aide au logement. A l'issue de ce conseil des ministres, constatant à quel point vous étiez satisfait des effets de ces lois, je me suis appliqué à faire le point.

S'agissant de la loi foncière, grande a été ma surprise de lire dans un quotidien du soir que l'on ne parlait plus de spéculation foncière et que M. le Président de la République s'en félicitait. La méthode Coué n'est pas sans mérite pour le Gouvernement ! En réalité, j'entends personnellement toujours parler de la spéculation foncière.

Que certaines dispositions techniques, telles que le plafond légal de densité, aient pu, peut-être, en déplaçant le champ d'application, je l'admets. Mais comme nous l'avions dit lors de la discussion de la loi, il est inutile de compter là-dessus pour juguler la spéculation.

Maintenant, ce sont les jeunes agriculteurs eux-mêmes qui entrent dans le combat, après avoir constaté que l'augmentation des prix des terrains agricoles, au voisinage des zones urbanisées, leur rendait particulièrement difficile l'accès à la profession.

Je me souviens également que le ministre de l'équipement, et surtout le ministre de l'intérieur et le ministre des finances, éprouvaient à l'époque mille difficultés pour convaincre les associations ou les délégations de maires que cette loi allait permettre d'accroître les ressources des communes.

C'est ainsi que le ministre de l'intérieur nous avait promis 2,5 milliards de francs et je crois bien me souvenir que le ministre des finances n'avait pas démenti ce chiffre. Fort heureusement, le ministre des finances d'alors est devenu ministre de l'équipement aujourd'hui et il s'est rallié cette année au chiffre de 500 millions de francs, que l'opposition avait eu le tort d'avancer ! Même si vous êtes satisfait de ce chiffre, je crois que ce n'était pas une bonne manière de gagner de l'argent sur le dos du contribuable.

M. le ministre de l'équipement nous a dit, par ailleurs, à quel point il était heureux de voir se renforcer la maîtrise foncière grâce au droit de préemption. Hélas ! nous avons pu constater les effets de la démission du gouvernement de l'époque qui a accepté un amendement excluant les appartements gérés en copropriété du champ d'application des dispositions relatives aux zones d'intervention foncière. Pour avoir voulu faire plaisir à sa majorité, il a rendu la loi totalement inapplicable dans des villes comme Grenoble.

Néanmoins, monsieur le ministre de l'équipement, certains maires ont redressé la barre : ils ont choisi de revenir à des procédures qui existaient déjà, pour contrer ce mauvais coup porté à la loi.

Quant à la loi sur l'urbanisme, on aurait pu en dire beaucoup. Mais j'ai su qu'on avait discuté en conseil des ministres de la hauteur des immeubles ! Certes, dans certains cas, et bien avant que vous ne le disiez, messieurs, nous étions d'accord avec vous. Il nous est arrivé de refuser des projets que nous avions dans nos cartons, quand nous avons été élus, parce que les hauteurs étaient excessives pour telle vieille ville. Là bien entendu, il ne fallait pas dépasser quatre étages. Mais ailleurs, dans un souci de diversité, il était normal que certains projets urbanistiques s'élevaient un peu plus pour permettre de dégager au sol les espaces verts ou les parcs nécessaires à nos enfants.

Pourquoi vouloir tout régenter au niveau du Gouvernement ? Pourquoi ne pas laisser, grâce à une décentralisation bien conçue, chaque région créer son propre urbanisme dans la différence, sous la responsabilité des autorités locales et régionales ? Pourquoi vouloir tout centraliser, tout régimenter à partir de Paris ? Pourquoi, au lieu de s'occuper de ces questions-là, ne pas vous être inspirés du rapport Guichard, ou tout au moins, ne pas avoir envisagé la nécessaire redistribution des pouvoirs dans ce pays ?

Quant au langage que vous avez tenu concernant la petite propriété et la villa individuelle, on peut certes l'approuver. Mais pourquoi ne pas aller plus loin ? Où faut-il encourager la construction de maisons individuelles ? Dans la périphérie des villes où le prix des terrains chasse les ménages les plus démunis, ou dans de petites urbanisations où elle apparaît possible ? Mais alors, on voit quelle politique d'aménagement du territoire il faudrait envisager et quelle maîtrise de l'économie serait nécessaire.

Au moment où — dérision — vous poussez les jeunes à faire construire leur appartement, leur petite maison, n'allez pas dans le Sud-Ouest prôner la mobilité des travailleurs !

Quant à la réforme de l'aide au logement, je ne suis nullement de ceux qui poussent à démolir la loi après son vote, car je ne pratique pas la politique du pire. A l'époque, j'avais dit au ministre de l'équipement ce qu'en pensait le parti socialiste mais j'espérais qu'après une année d'expérimentation certains résultats permettraient à la gauche au pouvoir d'aller plus loin.

Lorsque la ville que j'administre et le département auquel j'appartiens ont été considérés comme « pilotes », j'ai donné personnellement des consignes pour que la loi, telle qu'elle avait été votée, soit loyalement appliquée. Or mes collaborateurs m'ont rendu compte d'une certaine réunion tenue à la préfecture : le projet n'avait suscité chez les autres partenaires que de la suspicion ; ils manifestaient le désir d'aller à peine de l'avant dans une simulation. Après le congrès des responsables des H. L. M., j'ai appris, néanmoins, que mon département figurait malgré tout parmi les départements les plus positifs à l'égard de ce projet.

Pour le moment, nous continuons à voir s'aggraver la paupérisation des H. L. M. Pendant ce temps, nous entendons des déclarations du ministre de l'équipement — que j'approuve entièrement — sur la nécessaire réhabilitation des centres des villes. Mais je me heurte toujours, dans les bureaux du ministère des finances, à un blocage total qui existait d'ailleurs déjà à l'époque où M. Fourcade était ministre des finances. Ce blocage s'est poursuivi avec M. Durafour et il semble qu'il dure encore. On ne pourra rien faire tant que les financements du fonds d'aménagement urbain ne seront pas acquis.

Enfin, comme vous déclarez le vouloir, êtes-vous capable de maintenir sur place les populations, dans les quartiers où elles habitent ?

Voilà, d'une manière générale, ce qu'il est advenu de vos grands projets.

Comme je tiens à respecter le temps de parole qui m'est imparti, j'abrégerai la fin de mon intervention.

J'aurais souhaité, parce que j'en ressens viscéralement la nécessité que le Gouvernement ne cache pas au pays les difficultés dans lesquelles nous nous trouvons et qui se traduiront par des mesures contraignantes pour le cadre de vie. Ces difficultés sont dues à la crise de l'énergie que nous vivons. Mais celle-ci n'en est encore qu'à sa première phase. Nous en verrons de nombreuses autres conséquences.

Sans doute, le ministre de l'équipement — qu'il m'excuse de le mettre en cause, mais il a bonne mémoire — se souvient-il encore que j'avais protesté en lisant dans le budget de programme du ministère de l'équipement cette phrase extraordinaire : « Les effets de la crise de l'énergie sur la politique routière se dissipent ». Et l'on montrait ensuite que tout était reparti pour la gloire !

Ayons le courage de voir les choses en face, imaginons une autre politique.

Les pays d'Europe de l'Ouest ont pendant longtemps — c'est vrai — importé de l'énergie et des matières premières. Mais les conditions ne sont plus les mêmes.

Si une modification de nos structures économiques et de notre mode de vie doit être admise, elle ne peut l'être qu'à travers un vaste projet politique de solidarité nationale.

Je suis intimement persuadé que seule la gauche au pouvoir est capable de faire passer ce courant et de faire prendre conscience de cette nécessité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Louis Le Pensec. Très bien !

M. Hubert Dubedout. Monsieur le Premier ministre, je ne sais à quelle échéance ces faits se produiront, mais j'ai lu un rapport de l'agence internationale de l'énergie qui prévoyait qu'en 1985 les pays industrialisés réclameraient 45 millions de barils de pétrole par jour, alors que les pays producteurs ne leur en procureraient peut-être que 35 millions.

Il faut donc d'ici là annoncer à la nation ce qui va se produire et — avec rigueur — lui proposer un plan et un cadre pour l'adapter à des conditions nouvelles, car les économies d'énergie ne suffiront certainement pas.

Il faut un grand souffle politique afin que ce courant passe dans la nation et que celle-ci se modèle à ces conditions nouvelles.

Nous avons un pays merveilleux, une terre agricole extrêmement riche, des paysages d'une grande beauté, un cadre de vie qui peut s'épanouir sans qu'il soit besoin de le détruire par une consommation effrénée de gadgets.

On peut obtenir de cette nation, si ce grand souffle se fait sentir, le courage nécessaire pour affronter les difficultés.

D'autres, à cette tribune — et pas seulement ceux qui appartiennent au même courant politique que moi — vous ont dit, monsieur le Premier ministre, que ce souffle n'existait pas.

Après les municipales — et je m'en suis rendu compte en m'entretenant avec mes collègues de la majorité, l'espoir a changé de camp. Avec la perspective de l'arrivée de la gauche au pouvoir, grâce à son travail et à son unité, le combat a changé d'âme. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ce débat — on l'a dit — est important et grave, et peut-être n'est-il pas très convenable qu'il se poursuive alors que des caciques syndicaux organisent des grèves pour paralyser le pays et faire pression sur la représentation nationale.

Le groupe des réformateurs, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, vous a dit, monsieur le Premier ministre, qu'il voterait pour le programme que vous avez présenté.

J'observe cependant que des réformateurs, il n'est pas souvent question. On parle des partis de la majorité, on cite souvent quatre formations, comme s'il n'existait qu'elles : le R. P. R., les républicains indépendants, les radicaux et le centre démocratique et social, si bien que certains d'entre nous, qui n'appartiennent à aucune de ces formations et qui sont cependant des réformateurs se sentent quelque peu désorientés ou, disons, mal aimés.

Aux élections municipales, non seulement les réformateurs, mais également nombre d'autres membres de la majorité ont éprouvé des déboires. Certes, il y a toujours, dans des élections, des bévues ou des bavures, mais cette fois-ci, elles ont tout de même été nombreuses.

Que voulez-vous, monsieur le Premier ministre, que pense un député qui voit arriver dans sa circonscription un ministre, homme de poids, lequel, sans l'avoir le moins du monde prévenu, entreprend de faire campagne pour ses adversaires...

M. Guy Ducloné. Oh, le méchant !

M. Jacques Soustelle... alors que ce même député n'a pas l'impression d'avoir jamais démérité dans son soutien au Gouvernement ?

On peut se demander s'il n'y aurait pas deux catégories de parlementaires, dont ceux qui n'auraient qu'à donner leurs voix sans rien attendre du Gouvernement. Et pourtant, lorsque nous voterons demain, nos suffrages n'auront-ils pas le même poids que les autres ?

J'en viens maintenant aux mesures que vous nous avez annoncées concernant l'emploi des jeunes, les familles, les personnes âgées. Pour ce qui est de ces dernières, je me réjouis fort, comme nombre de mes concitoyens, de la revalorisation des

retraites qui ont été liquidées avant la loi Boulin et dont on sait qu'elles posaient un problème douloureux pour de nombreuses familles de retraités.

Vous entreprenez une relance limitée. Le financement est prévu par des mesures diverses qui, certes, sont du genre de celles qui ont déjà été pratiquées à d'autres moments, mais saurait-on innover en la matière ? Cela paraît difficile et nous avons tous été très sensibles à votre appel à lutter contre un fatalisme injustifié et une fuite en avant désespérée.

Ce sont là des mesures classiques, sans clinquant, comme il sied d'ailleurs à votre personne qui est ici estimée et respectée.

Je voudrais cependant présenter quelques observations.

Vous envisagez de recruter temporairement 20 000 jeunes pour des secteurs prioritaires qui sont énumérés dans votre document. Malheureusement, je n'y vois pas un secteur auquel je tiens tout particulièrement, celui de la recherche scientifique et technique, où beaucoup de jeunes pourraient s'employer très utilement. Je souhaiterais vivement que ce secteur soit compris dans les secteurs prioritaires.

Il y a aussi le problème des travailleurs étrangers, pour lequel — je le constate avec satisfaction — un début de solution est envisagé. N'oublions pas que, d'après les dernières statistiques, on compte, en France, 4 200 000 étrangers immigrés, dont 1 900 000 travaillent, les Algériens, au nombre de 885 000 représentant, avec 21,07 p. 100 de la population totale des immigrés, la nette majorité de cette catégorie.

Je constate qu'une fois de plus, dans un programme soumis par le Gouvernement au Parlement, dans un programme de mesures d'urgence, rien n'est prévu pour les rapatriés et pour les spoliés d'outre-mer.

Il y a là, monsieur le Premier ministre, quelque chose de grave.

C'est grave, d'abord, sur le plan de l'humanité et de la solidarité nationale : il n'est pas admissible que cette catégorie de Français continue, quinze ans plus tard, à supporter les conséquences d'un cataclysme politique qu'elle n'avait pas voulu.

C'est grave aussi du point de vue politique : il suffit de regarder les résultats des récentes élections municipales dans certaines villes du Midi, à Montpellier, par exemple, ou même dans certains quartiers d'une ville comme Lyon, où résident de nombreux rapatriés, pour s'apercevoir que ces hommes déçus ont, à tort certainement, voté pour une opposition qui a toujours été du côté de ceux qui les ont pourchassés et spoliés. Mais on peut comprendre une réaction de dépit, et le Gouvernement devrait veiller à ce que, d'ici aux prochaines élections, le problème des rapatriés soit enfin réglé.

M. André Guerlin. Ne parlez pas des rapatriés d'Algérie ! Un peu de pudeur !

M. Gilbert Feure. Demain, on rase gratis !

M. Henri Levielle. Elles vous tracassent, les élections !

M. Jacques Soustelle. Mais cela tracassé tout le monde, mon cher collègue, et vous aussi, quoi que vous puissiez en dire.

M. Jean Bonhomme. Eh oui !

M. Jacques Soustelle. Je tiens à appeler votre attention, monsieur le Premier ministre, sur quelques points noirs du point de vue économique, d'abord sur le problème des importations sauvages, et je devrais dire frauduleuses, qui se font par l'intermédiaire de pays de la Communauté européenne.

Dans la région Rhône-Alpes, certaines industries de Lyon, de Roanne, de Vienne en sont réduites à pratiquer le chômage partiel ou même à déposer leur bilan.

Or nous constatons que, pour certains articles, les importations en provenance des Pays-Bas ont augmenté de 629 p. 100, celles de la République fédérale d'Allemagne se sont accrues de 324 p. 100, ces articles étant proposés à des prix inférieurs de moitié aux prix normaux pratiqués par ces pays.

Par conséquent, il s'agit bien d'un détournement, d'une fraude, les articles en question étant fabriqués dans des pays où les travailleurs ne reçoivent pas des salaires convenables, où il n'y a pas de charges sociales, et qui importent du chômage en France. Monsieur le Premier ministre, je vous demande de veiller tout spécialement à ce problème.

Je signalerai brièvement le problème du travail noir qui est lié, dans une certaine mesure, à celui de l'indemnisation à 90 p. 100 de certaines catégories de chômeurs et je mentionnerai également que le chômage est en partie dû à des phénomènes qualitatifs, c'est-à-dire structurels, et non plus quantitatifs. En d'autres termes, on constate un certain manque de coordination entre, d'une part, les besoins de l'économie et, d'autre part, la préparation et la formation des jeunes dans nos universités,

dans nos écoles techniques ou d'autres. Il en résulte que, même si — ce qu'à Dieu ne plaise — nos collègues de l'union de la gauche parvenaient au pouvoir, ils se trouveraient devant un résidu incompressible de chômage; eux-mêmes, d'ailleurs, l'ont reconnu dans certaines publications.

Je conclurai sur l'aspect économique de ce débat en indiquant que nous souhaiterions, quant à nous, que l'on aille plus loin. Nous approuvons vos déclarations et vos propositions, mais nous aimerions que vous nous donniez plus de précisions, et si possible des apaisements, sur certains problèmes tel celui des plus-values ou celui de la taxe professionnelle qui soulève beaucoup d'émotion dans les milieux de producteurs, notamment dans les petites et moyennes entreprises.

Cela dit, bien qu'il n'ait pas été question, dans ce débat, de politique générale, je souhaite aborder certains points purement politiques.

La force de l'union de la gauche est double.

En premier lieu, elle découle du fait que cette union de la gauche est purement critique, qu'elle n'endosse aucune responsabilité gouvernementale et qu'elle peut se permettre d'exercer son ironie ou son indignation, suivant les cas, aux dépens de tout ce que dit ou fait le Gouvernement.

Par exemple, hier, avec son talent habituel, M. Mitterrand a condamné le dirigisme, ce qui à tout de même provoqué quelques mouvements divers dans cet hémicycle. Nous l'avons entendu, avec un art consommé, prononcer une tirade de « et puis, rien ! » assez comparable à la tirade des nez de *Cyrano de Bergerac*.

Il est facile de critiquer lorsque l'on ne détient aucune responsabilité gouvernementale.

En deuxième lieu, la gauche a pour elle le fait de présenter un projet — le fameux programme commun — qu'à vrai dire personne ou presque n'a lu, ceux-là même qui l'ont lu ayant rarement pris la peine de l'analyser d'une façon approfondie. Néanmoins, voilà qui lui donne un certain sérieux au regard de l'opinion. A ce propos, je tiens à rappeler au passage que l'opinion française est soumise depuis des mois, sinon depuis des années, à un matraquage constant de la part des médias qui disposent quotidiennement, voire plusieurs fois par jour, des discours ou interventions des leaders de l'opposition, alors que bien souvent les porte-parole de la majorité n'y trouvent aucun accès. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du rassemblement pour la République et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Guy Ducloné. Vous parlez du livre du Président de la République ?

M. Gilbert Faure. Si la majorité ne sait pas se faire comprendre, nous n'y pouvons rien !

M. André Guerlin. Vous avancez une contrevérité, monsieur Soustelle, car les représentants de la majorité occupent les ondes en permanence.

M. le président. Je vous en prie, messieurs, n'interrompez pas l'orateur.

Poursuivez votre propos, monsieur Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Une des actions les plus importantes que nous devrions entreprendre tous ensemble, c'est la critique du programme commun.

M. Guy Ducloné. Il faudrait d'abord le lire !

M. Jacques Soustelle. Nous devrions en analyser et en montrer les faiblesses, les fausses naïvetés, l'imposture et le vide. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Nicolas Alfonsi. A propos de vide, vous feriez mieux de parler de votre programme !

M. Jacques Soustelle. Pour ce qui me concerne, je n'évoquerai que certains points du programme commun dans le cadre des quelques minutes qui me sont imparties.

S'agissant des nationalisations, par exemple, il est amusant d'observer que, dans l'édition du programme commun préfacée par M. Georges Marchais, ce dernier se livre à une double démonstration de caractère acrobatique. En effet, d'une part, pour une clientèle qu'il s'agit d'attirer vers le programme commun, — pratiquement il veut montrer que, ces nationalisations ne toucheront pas à grand chose et qu'elles ne peuvent pas faire peur et, d'autre part, pour la clientèle originaire de ce même programme, il s'efforce de démontrer qu'au contraire les nationalisations seront absolument déterminantes.

Mme Hélène Constans. Parfaitement !

M. Jacques Soustelle. Cette contradiction se retrouve dans tous les écrits et déclarations des leaders de la gauche ou des interprètes de ses thèses en ce qui concerne les nationalisations.

M. Attali, par exemple, qui est conseiller économique de M. Mitterrand a-t-il entrepris d'exposer un projet sur l'indemnisation des actionnaires des sociétés nationalisées qu'aussitôt la revue officielle du C.E.R.E.S., l'aile gauche du parti socialiste, condamne ce qu'elle appelle « des divagations farfelues dont le seul but est de faire croire que les nationalisations n'en seront pas, c'est-à-dire que l'on peut nationaliser sans exproprier », ce qui me paraît d'ailleurs fort bien dit.

A part cela, en consultant le programme commun, nous constatons non seulement que sont prévues les nationalisations bien connues de tout l'appareil bancaire, de tout ce qui est crédit, assurances, etc., à quoi il faut ajouter ce que l'on appelle les neuf grands groupes, mais encore — je vous renvoie à la page 115 — que « au cas où les travailleurs formuleraient la volonté de voir leur entreprise entrer dans le secteur public ou nationalisé, le gouvernement pourra le proposer au Parlement ». (*Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Autrement dit, M. Séguin, par exemple, afin de répondre au souhait de la section C. G. T. proposera à son parti de nationaliser telle ou telle entreprise, et le gouvernement, de gauche par hypothèse, soumettra ce projet au Parlement, également de gauche par hypothèse. Alors, « passez muscade », le tour sera joué !

Les nationalisations sont ainsi indéfiniment extensibles.

M. Gilbert Faure. Ce n'est pas forcé. Quelle conception de la démocratie parlementaire !

M. Jacques Soustelle. Voilà le point très important que je tenais à faire observer. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur de nombreux bancs des républicains indépendants et du rassemblement pour la République.*)

A par cela, en feuilletant le programme commun...

M. André Guerlin. En le feuilletant très vite !

M. Jacques Soustelle. ... nous apprenons, par exemple, que « l'emploi est un objectif primordial »...

M. Henri Lavielle. Mais où est M. Barre dans tout cela ?

M. Jacques Soustelle. ... que la santé doit être « coordonnée et humanisée », que « le logement, les transports urbains et l'urbanisme seront l'objet de mesures prioritaires »...

M. André Guerlin. C'est vrai !

M. Jacques Soustelle. ... que la pollution est « capitaliste » et que les institutions de la recherche scientifique seront « complétées et démocratisées »...

M. Guy Ducloné. Très bien !

M. Jacques Soustelle. ... enfin, que la planification sera « démocratique ».

M. Guy Ducloné. Très bien !

M. Jean Bonhomme. Ce sera merveilleux !

M. Jacques Soustelle. Hier, M. Mitterrand concluait ses phrases par : « et puis, rien ! ». Je pourrais conclure celles que je viens de citer par trois syllabes qui disent bien ce qu'elles veulent dire : « bla-bla-bla ». (*Rires et applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du rassemblement pour la République et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Gilbert Faure. Il faut reconnaître que vous êtes un spécialiste !

M. Guy Ducloné. Quelle démonstration !

M. Jacques Soustelle. Messieurs, je suis à cette tribune pour exposer mon point de vue et non le vôtre ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. Messieurs, je vous prie d'écouter l'orateur et de garder votre calme.

Poursuivez votre intervention, monsieur Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Derrière tout cela se cache une réalité que je définirai par cette citation : « L'expérience historique a révélé indéniablement que le premier moment de la société socialiste en construction ne pouvait être que l'indissoluble aggrégation de la bureaucratie, de la terreur et du culte de la personnalité ».

Quel est le fiéffé réactionnaire qui a écrit cette phrase ? C'est Jean-Paul Sartre, dans sa *Critique de la raison dialectique*.

M. René Rieubon. Faut-il vous rappeler ce que vous avez écrit vous-même ?

M. Jacques Soustelle. Je pourrais ouvrir largement l'éventail, depuis Jean-Paul Sartre jusqu'à Jules Moch, par exemple, qui, tout récemment, dans une revue importante, publiait sur le communisme un article qui en était une impitoyable dissection.

Faut-il rappeler qu'il y a trente ans, en 1947, le général de Gaulle, parlant à Rennes devant une foule nombreuse, analysait et condamnait le communisme français et mondial en des termes qui n'ont rien perdu aujourd'hui de leur actualité ?

Nous savons bien que l'arrivée au pouvoir des tenants du programme commun signifierait la perte des libertés car l'Etat, seul propriétaire, seul employeur et seul maître des moyens d'information ne laisserait au citoyen aucune liberté individuelle. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du rassemblement pour la République et des républicains indépendants.*)

Elle signifierait aussi la rupture avec le monde extérieur car il est bien évident que l'économie française, passant à la « moullette » du programme commun...

M. André Guerlin. C'est nouveau !

M. Jacques Soustelle. ... ne pourrait plus demeurer dans le marché commun européen ni en rapport étroit avec le monde libre.

M. Bertrand Denis. Très bien !

M. Jacques Soustelle. Mais existe-t-il d'ailleurs un socialisme aux couleurs de la France ou un socialisme à visage humain ? Essayons d'analyser un instant ces notions.

M. André Guerlin. Et le plan Barre dans tout cela ?

M. Jacques Soustelle. Il y a d'abord le capitalisme d'Etat, bureaucratique, plus monopolistique encore que les monopoles privés puisqu'il détient la puissance publique, qui confond entre ses mains le pouvoir économique et le pouvoir politique et qui, par conséquent, ne laisse aucune liberté aux citoyens. Il est d'ailleurs inutile d'énumérer à cette tribune les nombreux Etats qui, dans le monde, sont soumis à de tels régimes.

Il y a aussi l'illusion lyrique de l'autogestion dont les résultats évidents seraient l'effondrement de l'économie...

M. Gilbert Faure. C'est déjà fait !

M. Jacques Soustelle. ... et, là encore, la rupture avec le monde extérieur.

Enfin, il y a la social-démocratie que nous avons connue au temps où existait un parti, la S.F.I.O. qui comptait des hommes comme Léon Blum...

M. André Guerlin. Lenine faisait aussi partie de la social-démocratie !

M. Jacques Soustelle. ... ou un autre parti issu de la Résistance, l'U. D. S. R., que M. Mitterrand a bien connu pour en avoir été avec moi-même l'un des cofondateurs.

Mais voilà précisément ce que rejette le parti socialiste d'aujourd'hui. Il n'en veut pas car il est le seul parti socialiste en Europe qui se soit étroitement lié au communisme et qui repousse précisément la social-démocratie qui, elle, travaillait avec les centres.

M. Gilbert Faure. La France a toujours été à l'avant-garde de la démocratie !

M. Jacques Soustelle. Monsieur le Premier ministre, il n'a pas été question, dans votre exposé, de la politique internationale. Je le comprends. On ne peut pas tout traiter.

Néanmoins, puisque vous avez prononcé les mots, lourds de sens, d'indépendance nationale, je rappellerai que ce point constitue l'une de nos préoccupations de tous les instants, et certainement l'une des vôtres.

L'indépendance nationale subit aujourd'hui trois menaces : celle de l'expansionnisme soviétique qui se déploie en Europe et dans le monde ; celle qui, sur le plan économique, s'exerce à travers la zone de libre échange malheureusement trop perméable qu'est devenu le Marché commun et celle que fait peser sur notre économie et sur notre niveau de vie la hausse des prix des matières premières et de l'énergie.

Ces sujets sont tellement vastes que je ne m'aventurerai pas à les traiter. Je préciserai néanmoins qu'à mon sens la politique extérieure de votre gouvernement gagnerait à montrer plus de logique.

Est-il logique, par exemple, de résister à la poussée marxiste en Afrique centrale, au Zaïre, et en même temps de s'associer, au début du mois d'avril, à la démarche qui a été faite par certains gouvernements auprès de celui de l'Afrique du Sud pour obtenir que soit intégré à la conférence institutionnelle de la Namibie le groupe terroriste connu sous le nom de Swapo ?

Est-il logique d'avoir reconnu le gouvernement imposé en Angola par 15 000 Cubains armés et transportés par la Russie soviétique et de refuser de reconnaître la République du Transkei dont l'indépendance a été acquise sans effusion de sang ? Ou bien alors nous sommes-nous ralliés à une doctrine, malheureusement trop répandue à l'O. N. U., suivant laquelle il n'y a de véritable indépendance que dans la guerre civile, l'incendie et le crime ? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du rassemblement pour la République.*)

Monsieur le Premier ministre, je suis de ceux — et je ne crois pas être le seul — que certaines manifestations, à l'arrivée du Premier ministre de la République du Viet-Nam du Nord, ont quelque peu choqués. Sans doute, faut-il tirer le rideau sur le passé. Mais était-il nécessaire de suggérer ou d'ordonner à un loyal militaire une certaine manifestation publique ? Était-il nécessaire de faire paraître à la télévision un homme qui, dans son intervention, a tenu à rendre hommage — hommage qui a été douloureux pour beaucoup — à ceux des Français qui, pendant une longue et cruelle guerre, avaient soutenu la cause de l'adversaire ? Ce n'était peut-être pas indispensable.

M. Guy Ducoloné. Pourquoi avez-vous fait cette guerre ?

M. Jacques Soustelle. Vous feriez bien de le demander aux communistes de votre parti qui étaient au pouvoir à ce moment-là ! (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du rassemblement pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Guy Ducoloné. Pour quoi et pour qui ?

M. Jacques Soustelle. Enfin, au mois de juin, va s'ouvrir la conférence de Belgrade. Je n'ai pas besoin de souligner l'importance que nous attachons à ce que l'on tire au clair ce qui découle ou ce qui ne découle pas des accords d'Helsinki.

Je veux conclure en indiquant que nous souhaitons, comme la majorité de cette assemblée, que soit rétabli le courant de confiance entre le Gouvernement et le pays. Pour cela, il faut que le Gouvernement gouverne. Il ne faut pas paraître admettre comme inéluctable le succès de nos adversaires ou considérer qu'un compromis avec eux serait possible.

Il faut mener, à tout instant, et avec énergie, la lutte contre un pessimisme injustifié, contre une sorte de « griboillisme » — passez-moi le terme — qui consiste à entonner ce refrain que nous entendons un peu partout : après tout, ça ne serait peut-être pas plus mal. Cela n'est pas d'ailleurs — je le signale à ces messieurs de la gauche — un grand hommage rendu à leur vertu, puisqu'on se borne à espérer qu'ils ne seront pas pires que nous. (*Sourires sur les mêmes bancs.*)

Mais il faut reconnaître qu'une telle position politique n'est pas valable, et, dans une large mesure, il appartient au Gouvernement et à la majorité, unissant leurs efforts, de renverser la situation.

J'appelle notamment votre attention sur ce point, monsieur le Premier ministre : nous avons perdu les suffrages de gens qui ont été déçus, en particulier par l'impuissance apparente de l'Etat face aux féodalités syndicales, professionnelles, bureaucratiques, ainsi que par certains abus du fisc qui tourmente exagérément et injustement les petites et moyennes entreprises.

Mme Anne-Marie Fritsch. Très bien !

M. Jacques Soustelle. Pour gouverner, il faut une majorité unie sur un programme. Le programme est à faire, en concertation — je l'espère — entre les groupes qui la composent.

La majorité doit donc mettre fin sans arrière-pensée à toute grégarité en son sein. (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Elle doit se réjouir et non s'effrayer de voir un parti déjà ancien — et j'en sais quelque chose puisque j'ai fait partie de ceux qui l'ont fondé — reprendre sa pleine vitalité. Elle doit se réjouir et non s'effrayer de voir des personnalités vigoureuses se détacher en son sein, car nous ne serons jamais trop nombreux.

On ne saurait rééquilibrer quoi que ce soit dans des rivalités stériles. Le passé — ancien ou récent — c'est le passé. Le présent et le proche avenir doivent seuls retenir nos pensées.

Le pire n'est pas sûr. La victoire de l'absolutisme marxisme n'est pas fatale dans le pays qui a vu naître les libertés. En effet, c'est bien de cela qu'il s'agit, plus que de toutes autres considérations, économiques et politiques, au sens étroit des termes.

Ce qui compte, ce sont les libertés, c'est la République, car nombreux sont encore dans cet hémicycle ceux qui se sont battus pour elle...

M. Guy Ducoloné. ... et pour son contraire !

M. Jacques Soustelle. ... pendant de longues, lourdes et glorieuses années. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur divers bancs des républicains indépendants et du rassemblement pour la République.)

M. Gilbert Faure. Beaucoup l'oublie trop souvent !

M. le président. La parole est à M. Gau.

M. Jacques-Antoine Gau. Monsieur le Premier ministre, le mystère savamment entretenu autour de la préparation de votre plan avait pu faire naître dans l'opinion quelque curiosité, beaucoup d'espoir.

Mais, décidément, l'imagination n'est pas au pouvoir, et les pâles mesures que vous avez annoncées hier, sans grande conviction dans le ton, d'ailleurs, n'ont suscité finalement au Parlement — y compris chez ceux dont on ne sait plus exactement si l'on peut encore les appeler vos amis — et dans le pays que scepticisme et désenchantement.

Les commentaires de la presse parlée et écrite — et je ne pense pas seulement à *La Lettre de la nation* — sont à cet égard édifiants. Pour reprendre le titre d'un article d'un journal du matin qui, habituellement, ne vous ménage pas ses faveurs, il est probable que votre plan aura un impact politique limité.

A vrai dire, le socialiste que je suis ne saurait en être étonné car votre refus — et celui de votre majorité qui, sur ce point au moins, est solidaire avec vous — d'envisager de véritables réformes de structure, tant au plan économique que social, vous condamne inévitablement à une politique au coup par coup et au saupoudrage de mesures sans ambition et sans réelle portée.

C'est, si j'ose dire, l'application au plan collectif de cette médication de confort par les tranquillisants dont votre Gouvernement cherche à contrarier l'usage au plan individuel.

François Mitterrand, s'exprimant hier à cette tribune au nom du groupe des socialistes et des radicaux de gauche, vous disait en substance « Votre plan est le constat d'échec de celui que vous nous avez présenté il y a sept mois. »

Il me semble que cette observation est parfaitement illustrée par les mesures de solidarité que vous avez annoncées hier en faveur — et ce sont là vos propres termes — des « catégories les plus éprouvées par les difficultés économiques ».

En effet, si vos efforts pour juguler l'inflation et pour redresser notre économie avaient connu, comme vous le prétendez par ailleurs, un réel début de succès, éprouveriez-vous aujourd'hui le besoin d'anticiper sur certaines actions intéressant les familles ou les personnes âgées ? S'il vous paraît justifié d'accorder, aux unes et aux autres, quelques avantages supplémentaires plus tôt que prévu, c'est bien, n'est-ce pas, que vous reconnaissez que leur situation s'est aggravée, et qu'elle s'est aggravée du fait de votre politique, à moins qu'il ne s'agisse que de mesures électoralistes que vous a suggérées le sévère échec subi par la majorité aux municipales et que vous recommandez la proximité des législatives !

Mais au fond, qu'importe votre motivation ! Ce qui compte, c'est ce que votre plan contient, et ce qu'il ne contient pas.

Vous prétendez donc apporter un soutien accru — et je vous cite là encore — aux « Français les plus modestes et les plus vulnérables qui ont été les principales victimes de l'inflation et du désordre économique et qui portent aujourd'hui leur part de l'effort national ».

Vous visez dans cette formule les familles et les personnes âgées. J'exprimerai d'abord un regret. C'est que vous n'ayez pas compris certaines autres catégories de personnes dont les difficultés sont pourtant extrêmes, et en premier lieu les handicapés.

La lenteur avec laquelle entre en application la loi du 30 juin 1975 aurait pu être corrigée à l'occasion de votre plan. Cet oubli sera à coup sûr et justement considéré par les si nombreuses personnes intéressées comme la confirmation de leur crainte : malgré les discours officiels, malgré les intentions affirmées, les handicapés restent bien des exclus.

Il en est de même des rapatriés qui attendent en vain depuis des années des mesures si souvent annoncées et pourtant jamais réalisées.

A l'égard des familles, vous avez, pour l'essentiel, annoncé une revalorisation des prestations familiales et confirmé l'institution d'un complément familial et d'un congé pour les mères. L'augmentation des prestations sera donc de 10,2 p. 100, dont 1,5 p. 100 au titre de la progression du pouvoir d'achat. Elle interviendra au 1^{er} juillet et non au 1^{er} août comme les autres années.

Comment les familles françaises pourraient-elles se satisfaire de ces décisions, elles dont la situation n'a cessé de se dégrader au fil des années sous la pression de la hausse des prix et sous le poids d'une fiscalité indirecte insupportable dès lors surtout qu'elle s'applique aux produits de première nécessité et de grande consommation, sans qu'une compensation vraiment efficace soit apportée aux charges accrues qu'elles ont eu à supporter ?

Faut-il vous rappeler, monsieur le Premier ministre, que, de 1962 à 1973 — et la situation ne s'est pas, à coup sûr, améliorée depuis cette date qui est celle des dernières statistiques connues — la part représentative des prestations familiales dans la consommation des ménages est tombée de 5,6 p. 100 à 3,2 p. 100 ?

En fait, l'U. N. A. F. et les organisations syndicales évaluent le retard accumulé par les prestations familiales à 30 ou 40 p. 100. C'est donc un rattrapage de cet ordre qui s'impose avant qu'on puisse parler de progression du pouvoir d'achat.

Pour sa part, le parti socialiste, qui a déposé le 10 juillet 1976 une proposition de loi relative aux droits économiques et sociaux liés à la présence d'enfants dans la famille, situe au niveau de 35 p. 100 la revalorisation qui devrait être immédiatement réalisée, de même qu'il prévoit, comme le souhaitent les associations familiales, une indexation sur les salaires de la compensation des charges de famille.

Les mesures que vous envisagez, monsieur le Premier ministre, apparaissent donc comme dérisoires surtout si on les considère en valeur absolue. Ainsi, pour une famille ayant deux enfants, le gain de pouvoir d'achat, selon votre raisonnement, sera-t-il de un franc par mois et par enfant !

Quant à l'anticipation d'un mois sur le calendrier précédemment prévu pour la revalorisation, elle sera plus que largement « compensée », si j'ose dire, par le retard pris dans la mise en œuvre du complément familial.

Dois-je rappeler que cette mesure avait été annoncée pour la première fois par M. le Président de la République dans son discours de La Bourboule le 13 juillet 1975 ? Le 31 décembre 1975, Mme Veil en précisait la teneur à l'issue d'un conseil des ministres consacré aux problèmes de la famille et déclarait qu'elle entrerait en vigueur en 1977, promesse reprise en juin 1976 par M. Giscard d'Estaing.

D'ailleurs, telle était bien l'intention de votre précédent gouvernement, celui que vous présidiez vous-même, monsieur le Premier ministre, puisque je lis à la page 8 de l'annexe au projet de loi de finances pour 1977, intitulée « prévisions de recettes et de dépenses des régimes obligatoires de sécurité sociale pour 1976 et 1977 » : « En fait, le besoin réel de financement du régime général en 1977 doit être évalué à 7,5 milliards de francs environ, avec la mise en œuvre du complément familial. »

L'engagement pris, devant le pays et devant le Parlement, ne sera donc pas tenu puisque — Mme Simone Veil l'avait annoncé il y a quelques jours et vous l'avez confirmé hier — cette réforme de certaines prestations familiales n'entrera en vigueur qu'en 1978.

Un mois d'anticipation sur une revalorisation très insuffisante des prestations familiales, plusieurs mois de report d'une mesure que le Président de la République a lui-même qualifiée d'essentielle, voilà en réalité votre politique à l'égard des familles !

Quant aux personnes âgées, elles n'ont pas davantage à se féliciter de votre sollicitude.

Certes, les plus défavorisées d'entre elles seront-elles « millionnaires » dès le 1^{er} juillet de cette année ; leur ressources seront en effet portées à 11 000 francs au mois de décembre !

Mais que signifient ces chiffres, sinon que les intéressés disposeront, non d'ailleurs dès le 1^{er} juillet, mais lorsqu'ils percevront, à terme échu, leur pension du troisième trimestre, de 27,30 francs par jour, puis en 1978 de 30,10 francs par jour !

Comment vivre, en 1977, avec 800 francs par mois, sinon dans des conditions absolument indignes d'un pays comme le nôtre ?

Mon ami Joseph Franceschi reviendra ce soir sur ce problème, comme sur l'ensemble des autres mesures que votre plan prévoit pour les personnes âgées. Il vous dira qu'une nouvelle majoration de 5 p. 100 des pensions liquidées avant l'entrée en application de la loi du 31 décembre 1971 ne saurait réparer l'injustice dont sont victimes ceux qu'on nomme couramment les « avant-Boulin ».

Quant aux mesures tendant à faciliter le maintien des personnes âgées à domicile, vous vous êtes abstenu de les énumérer, et nous n'en savons que ce que la presse en a dit. Nous les jugerons lorsque viendront en discussion les projets de loi que vous avez annoncés.

Mais, en vérité, il ne s'agit pas là de quelque chose de bien nouveau. Amorcée dès 1967 dans le cadre de la préparation du VI^e Plan, qui lui consacrait d'ailleurs un programme finalisé, prévue à nouveau dans le VII^e Plan avec le programme d'action

prioritaire n° 15, cette politique de maintien à domicile des personnes âgées a, jusqu'à présent, cruellement manqué de moyens. Aussi, plus que de projets de loi, est-ce de crédits dont nous aurions aimé vous entendre parler.

Monsieur le Premier ministre, l'impression qui se dégage de la partie de votre discours d'hier consacrée aux mesures en faveur des catégories les plus défavorisées confirme bien l'incapacité, l'impuissance des gouvernements de droite à aborder les problèmes sociaux en termes globaux, leur refus d'accorder à la justice sociale, à la lutte contre les inégalités une véritable priorité.

Pour tenter de préserver l'ordre social et politique, la bourgeoisie avait autrefois ses bonnes œuvres. Même si, sous la pression des luttes ouvrières, le système que vous représentez a dû concéder, depuis une quarantaine d'années, un certain nombre de droits aux travailleurs de ce pays, les choses n'ont pas fondamentalement changé : vous avez encore « vos pauvres », auxquels, de temps en temps, vous accordez de menus avantages dans l'espoir qu'ils resteront tranquilles et qu'ils vous seront reconnaissants.

Pour nous, socialistes, comme pour des millions de Françaises et de Français épris de justice et de liberté, une telle politique n'est pas acceptable. Nous refusons le dilemme devant lequel vous prétendez nous placer : ou accepter une part d'injustice ou voir la France sombrer dans le chaos économique.

Nous affirmons qu'au prix des réformes de structure que nous proposons aux Français, dans le cadre de notre programme et du programme commun, le dynamisme économique et une juste répartition des revenus sont parfaitement conciliables.

Qu'à la mainmise sur les principaux leviers économiques d'une minorité de détenteurs de capitaux français ou étrangers soit substituée la volonté démocratiquement exprimée par un plan véritable et par le contrôle exercé sur les grands moyens de production et le crédit, et l'économique et le social apparaîtront non plus comme antinomiques, mais au contraire comme complémentaires.

Les problèmes posés, par exemple, par la sécurité sociale pourront, à ce moment, être réglés globalement et dans le respect des avantages acquis par les assurés sociaux, alors que votre politique dans ce domaine relève d'une volonté évidente de remettre en cause les garanties existantes.

A vrai dire, monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas parlé de la sécurité sociale dans votre discours d'hier, et ce silence nous inquiète. Votre Gouvernement continuera-t-il, comme ses prédécesseurs, à tenir le Parlement à l'écart des discussions et des décisions à ce sujet ?

Pour sa part, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche demande une nouvelle fois qu'un large débat s'instaure devant l'Assemblée nationale sur l'état actuel des régimes de sécurité sociale et sur les mesures qui sont envisagées pour surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.

Le 13 avril, vous avez déclaré : « Je constate que si l'évolution de la sécurité sociale continue sur sa lancée, cette institution ne pourra plus assumer le rôle qu'elle a dans le pays sur le plan social. »

Les Français ont le droit de savoir, et vous avez le devoir de dire ce qu'il en est exactement. Comment, en quelques mois, l'évaluation du déficit prévisible en 1977 a-t-il pu varier de 12 milliards à 400 millions de francs ?

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Gau ?

M. Jacques-Antoine Gau. Je vous en prie, monsieur le Premier ministre.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Vous oubliez que des cotisations ont été augmentées, au mois de septembre dernier, qu'une politique d'économie a été menée tout au long de l'année par Mme Veil et que des rentrées exceptionnelles, de l'ordre de trois milliards de francs, ont été enregistrées à la fin de l'année 1976.

Ne vous étonnez donc pas ! Vous avez suffisamment protesté contre l'augmentation des cotisations pour que vous ne soyez maintenant fondé à vous étonner des rentrées qui permettent d'équilibrer cette année le budget de la sécurité sociale.

Pour le reste, n'ayez aucune crainte ! Pour sauvegarder la sécurité sociale que vos mesures risqueraient de détruire totalement, nous ferons ce qu'il faut pour que les Français puissent bénéficier de cette protection d'une façon équilibrée dans

l'avenir. (Applaudissements sur divers bancs des républicains indépendants, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Jacques-Antoine Gau. Monsieur le Premier ministre, vous me permettez d'exprimer encore quelques doutes, car j'ai en mémoire certains documents sur lesquels nous aimerions obtenir des explications.

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Nous vous expliquerons tout. Quant aux documents, vous les aurez. Je les mettrai sur la table.

M. Jacques-Antoine Gau. Eh bien ! monsieur le Premier ministre, acceptez d'organiser un débat sur la sécurité sociale devant le Parlement. Nous le réclamons depuis des années. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

L'année dernière, ou il y a deux ans, M. Durafour, qui était alors chargé de ces problèmes, a annoncé ce débat à trois reprises. Acceptez-vous, monsieur le Premier ministre, de prendre l'engagement d'instaurer un débat sur la sécurité sociale devant le Parlement afin que ces questions soient clarifiées ? Une réponse affirmative de votre part serait au moins une satisfaction pour nous dans le débat en cours.

M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Mme le ministre de la santé a donné toutes explications sur ce sujet, et s'il est nécessaire d'instaurer un débat, nous le ferons. Nous aviserons en temps opportun.

M. Jacques-Antoine Gau. Monsieur le Premier ministre, Mme le ministre de la santé donne explication à l'opinion par la presse ; mais le Parlement a le droit de connaître le dossier, et nous ne le connaissons pas.

Donc, nous sommes en droit de nous interroger sur ce que vous envisagez de faire au cours des prochains mois, après les deux trains de mesures disparates, mais visant les unes et les autres à accroître les charges de santé des catégories sociales les plus défavorisées, celles-là mêmes que vous prétendez soutenir par le plan dont nous débattons aujourd'hui.

Autant de questions, je le répète, qui appellent des réponses claires et précises.

Pour sa part, le parti socialiste, qui est associé dans le combat pour défendre la sécurité sociale à vingt-quatre organisations syndicales, sociales, professionnelles, mutualistes, fera, le moment venu, des propositions constructives, aussi bien dans le domaine de la santé — où l'indispensable maîtrise des dépenses doit résulter non d'une pression inégalitaire sur la demande de soins mais d'une meilleure organisation de l'offre et de l'élimination des mécanismes de profit — que dans le domaine des prestations familiales.

Mesdames, messieurs, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche a annoncé hier, par la voix de François Mitterrand, qu'il refusait le plan qui nous est soumis.

Notre refus, c'est celui d'un système qui d'échec en échec, confirme son incapacité à assurer aux Français le bien-être économique et un égal accès aux droits sociaux fondamentaux.

Certains qui, hier encore, dans cette assemblée, approuvaient bruyamment la même politique, paraissent aujourd'hui la décuir et feignent de s'en désolidariser, du moins jusqu'au moment du vote qui clôturera ce débat.

Pour nous, le refus n'est pas de circonstance. Il exprime notre volonté d'appliquer une autre politique, conforme celle-là aux aspirations et à l'intérêt de notre peuple. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la communication du Gouvernement sur son programme et vote sur l'approbation de ce programme.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.